

02.
2024



POWER+

by Techlink

**Ensemble,
on va plus loin!**

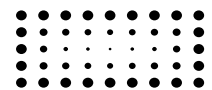
**RAPPORT SUR
LA DURABILITÉ**

**TECHNOLOGIE
DE SÉCURITÉ
ET TENDANCES**



Publication professionnelle de Techlink pour les entreprises d'installation de techniques spéciales • Revue des membres trimestrielle

MEMBER OF



Embuild

urmet

VOG⁵

Découvrez les kits vidéo
préprogrammés
d'Urmet.

**MAINTENANT
DISPONIBLE AVEC
UN POSTE EXTÉRIEURE GRIS.**



alpha Kits



KIT VIDÉO PRÉPROGRAMMÉ

N° article	Poste extérieure GRIS
1783102GVOG	Convient pour 2 appartements
1783103GVOG	Convient pour 3 appartements
1783104GVOG	Convient pour 4 appartements
1783105GVOG	Convient pour 5 appartements
1783106GVOG	Convient pour 6 appartements
1783107GVOG	Convient pour 7 appartements
1783108GVOG	Convient pour 8 appartements
1783109GVOG	Convient pour 9 appartements
1783110GVOG	Convient pour 10 appartements
1783111GVOG	Convient pour 11 appartements
1783112GVOG	Convient pour 12 appartements

En toute simplicité

- All-in-one paquet pour 2 à 12 appartements
- Cadre de porte avec boîtier encastré et en saillie
- Diviseurs et alimentation y compris
- Indication d'adresse claire sur chaque unité intérieure
- Entièrement préprogrammé
- Schéma de connexion inclus
- Rentable et rapidement installé
- Moniteur mains libres 5"
- Poste extérieure disponible en noir & gris

Disponible chez votre grossiste de confiance



Techlink est là pour vous !



Alexander Dewulf

Président
Techlink Linking Techniques

Une année nouvelle débute et nous sommes heureux de vous présenter le premier numéro de notre magazine Power+ de 2024. L'heure est aux bonnes intentions, pour vous, votre famille et votre entreprise. L'année nouvelle apporte aussi un regain d'énergie et, bien souvent, une perspective renouvelée. C'est ce que vous souhaitent le Conseil d'administration et l'ensemble du personnel de Techlink.

Nous ferons entendre notre voix haut et fort au cours des mois à venir. Tous les partis politiques préparent leurs programmes électoraux et notre Écosystème d'installations multifonctionnelles doit y occuper une place de choix. À l'ère du développement durable et alors que la demande de solutions énergétiques renouvelables va croissant, les hommes et les femmes de métier de notre écosystème jouent un rôle crucial. Ils sont en première ligne pour répondre à toutes les questions de leurs clients et les guider dans leurs choix économiques et écologiquement responsables.

Pour vous y aider, nous devons miser sur le renforcement des compétences. L'essentiel est de rester up-to-date concernant les développements technologiques et leur application dans nos installations multifonctionnelles. Ce n'est pas notre produit, mais le service au client qui est central. Les nouvelles applications numériques s'accompagnent de nouveaux logiciels de plus en plus sophistiqués. Nos membres doivent donc posséder non seulement des compétences techniques, mais aussi des compétences de communication pour être en mesure de transmettre des solutions dans un langage humain clair.

Techlink continue de s'engager à vous fournir des informations et des points de vue qui peuvent vous aider dans notre secteur en évolution rapide. Notre fédération englobe des fabricants, des importateurs, des grossistes, des installateurs et des entreprises actives dans la maintenance technique, l'énergie et la gestion des déchets. Notre priorité est de pouvoir représenter les intérêts de chacun d'entre vous. Votre participation et vos commentaires sont essentiels à notre réussite.



Techlink

Linking techniques



SAVE THE DATE!



TECHLINK

AWARDS NIGHT

La Grande Abbaye de la Ramée, Jodoigne

31.05.2024



www.techlinkawardsnight.be

Événement et candidature uniquement réservés aux membres Techlink.



6 ● **Energy Transition Congress**

La deuxième édition de l'Energy Transition Congress s'est déroulée le 11 décembre 2023. Son message : miser sur une accélération de la transition énergétique !



30 ● **Tendances en matière de sécurité**

Technologie et sécurité vont de pair et leur impact sociétal n'a jamais été aussi important. Que nous réserve l'année 2024 en matière de technologie de sécurité ?



34 ● **Tendances RH**

Nous faisons le point avec vous sur les nouveautés en matière de RH qui seront introduites à partir de 2024 ou qui ont déjà été introduites en 2023.

3 ● **Edito** : Techlink est là pour vous !

6 ● **Événement** : Energy Transition Congress

14 ● **Législation** : la CSRD et la taxonomie de l'UE

16 ● **Save the date** : Light + Building

18 ● **Actualités** : Fabricants, Leds go !

20 ● **Entretien** : Expert judiciaire en litiges techniques

26 ● **Dossier technique** : Comment s'assurer de la performance d'une installation de détection intrusion ?

Perspectives

30 ● Tendances en matière de technologie de sécurité

32 ● La fiscalité automobile en 2024

34 ● Tendances RH en 2024

36 ● Connaissez-vous déjà les tendances marketing de 2024 ?

40 ● **Événement** : Installers' Summit

48 ● **Législation** : L'importance d'un bon contrat de travail

50 ● **Visite de salon** : InterSolution

52 ● **Le collaborateur** : Estelle Foret, Web Project Manager

54 ● **Productnews**

Embuild

Avenue des Arts 20, 1000 Bruxelles
embuild.be

Editeur responsable

Dirk De Wolf
dirk.dewolf@techlink.be

Techlink asbl

Excelsiorlaan 91, 1930 Zaventem
T. +32 2 720 40 80
info@techlink.be • www.techlink.be

Directeur général

Kris Van Dingenen
kris.vandingenen@techlink.be

Publicité

Inge De Ridder
T. +32 53 80 87 47
inge.deridder@techlink.be

Périodicité • Tirage

Trimestriel •
3.000 ex. NL / 2.000 ex. FR

Traduction

André Verkaeren, Metaphrasis bvba

Rédaction & relecture

Sophie Lambert
sophie.lambert@techlink.be

Mise en pages

nikka.cuyppers@embuild.be

Impression

Graphius

Plus de 200 participants à la seconde édition de l'Energy Transition Congress

Le 11 décembre dernier, le BEL, le nouveau siège administratif de Bruxelles Environnement sur le site de Tour et Taxis à Bruxelles, a accueilli la seconde édition de l'Energy Transition Congress. Organisé conjointement par Techlink, Ode Vlaanderen et Edora (les fédérations néerlandophone et francophone des énergies renouvelables), l'événement a recueilli un vif succès avec plus de 200 participants et réuni des intervenants et panélistes de qualité autour de la question cruciale à l'horizon 2030 : « Comment accélérer la transition énergétique ? »

Photo's : © Geoffrey Fritsch

A lors que la première édition de l'Energy Transition Congress avait surtout donné la parole à des techniciens, avec un focus orienté « intégration sectorielle », cette seconde édition se voulait plus politique et centrée sur les actions concrètes à mettre en place, sous l'impulsion de l'Europe, aux différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral, régional et local).

Dans le contexte de la COP28 qui se déroulait à la même période à Dubaï et des élections européennes, fédérales, régionales et communales qui se dérouleront en 2024, le momentum était donc opportun pour analyser les actions mises en place et émettre des revendications pour les nouvelles politiques qui se mettront en place en 2024.

Ainsi, cet Energy Transition Congress a constitué l'occasion idéale pour rap-



per quelques leviers essentiels de la transition énergétique : vision cohérente et partagée des capacités de production requises, facilitation des procédures d'installation tenant compte de l'intérêt général et des meilleures technologies disponibles, développement soutenu des communautés d'énergie renouvelable et des réseaux d'énergie thermique, intégration plus systématique des renouvelables dans les bâtiments, électrification croissante et rapide des transports, du chauffage et de l'industrie et, pour pouvoir y faire face efficacement, renforcement significatif et smartisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Une journée en 4 temps

Nouveauté de cette année, le congrès s'est articulé autour des quatre ni-



veaux de pouvoir : européen, fédéral, régional et local... afin de démontrer que la collaboration entre les acteurs à tous les niveaux constitue une stratégie gagnante. De fait, avec des actions individuelles et isolées, la décarbonation de notre économie et de notre société ne sera pas assez rapide. Malgré des évolutions positives en termes d'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur et de boilers reliés à celles-ci, d'isolation, de systèmes intelligents de gestion de l'énergie... Une approche collective, coordonnée et intégrée est plus que jamais nécessaire.

La journée a débuté dès 9h30 par les interventions de **FILIP LESAFFER**, Président du Conseil d'Administration de ODE Vlaanderen, **FAWAZ AL BITAR**, Directeur d'Edora, et **ERIC PIERS**, CEO de Techlink.

ERIC PIERS : « Notre pays tarde à mettre fin aux nombreux subsides directs et indirects dont bénéficient encore les énergies fossiles, tandis que nos régions ne se sont pas encore dotées d'une véritable feuille de route en vue d'une sortie progressive et ordonnée des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments. Pour perpétuer une transition climatique juste et accessible pour tous, il est également essentiel que les solutions durables soient plus attrayantes financièrement que les solutions non durables. Un changement de fiscalité où l'électricité est moins taxée que les combustibles fossiles serait déjà un pas dans la bonne direction. Le Vlaams Energie- en Klimaatagentschap (VEKA) estime qu'il devrait y avoir 1 million de pompes à chaleur supplémentaires dans nos maisons d'ici 2030 ; pour les bâtiments non résidentiels, il s'agirait de 70.000 pompes à chaleur supplémentaires. En outre, pour le VEKA, l'installation de chaudières à gaz et à mazout devrait être totalement interdite à partir de l'année prochaine ainsi que la vente de véhicules à moteur thermique... Reste à voir ce que les politiques en feront,



mais le message et la direction que nous prenons ou devons prendre sont clairs. Mais qui installera concrètement cette transition énergétique sur le terrain ? Pour améliorer d'au moins 60% la performance énergétique de tous les bâtiments existants, il faudra des installateurs... Beaucoup d'installateurs. Il est donc plus que jamais clair que la transition énergétique ne peut réussir sans la contribution de notre écosystème des installations multifonctionnelles. Nous ne parlons pas ici uniquement des installateurs, mais de tous les acteurs, à commencer par les fabricants qui développent et produisent les installations, les grossistes qui apportent les solutions des fabricants sur le marché professionnel des installateurs, ainsi que les sociétés de maintenance qui, plus tard dans le processus, assurent la continuité des installations. »

Niveau européen

C'est Naomi Chevillard qui a lancé la première séance plénière au niveau européen. Responsable des affaires réglementaires de SolarPower Europe qui représente au niveau européen plus de 320 organismes du secteur solaire, Naomi a dressé un état des lieux du photovoltaïque en Europe et en Belgique. Plus

de 40 GW ont été installés dans l'Union européenne en 2022, une année record pour le solaire. Et une croissance encore plus forte est attendue pour les quatre prochaines années ; en 2026, on devrait presque atteindre les 100 GW. La Belgique n'est pas en reste dans cette transition vers le PV, occupant la 4^{ème} place du classement en termes de capacité installée par habitant (667W), derrière les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark. Cependant, malgré ces perspectives positives, il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'harmonisation des mesures prises aux différents niveaux, de l'octroi des permis, de la flexibilité, du développement des réseaux électriques afin de favoriser une indépendance énergétique de l'Europe... mais il reste surtout beaucoup à faire pour changer les mentalités !

Dans le prolongement de cette première intervention, **JOZEFIE VAN BECELAERE**, Responsable des affaires européennes au sein de l'European Heat Pump Association, a énoncé un message clair : il faut réduire le rapport entre le prix de l'électricité et celui du gaz pour que le chauffage le

plus durable soit aussi le plus attractif économiquement. Aujourd'hui, le rapport en Belgique est de 3,4. Il devrait être ramené à moins de 2. Il est donc de plus en plus urgent d'instaurer un taxshift énergétique... et cela dès aujourd'hui !

La table-ronde européenne a réuni **SOFIE DUFOUR** (Transport & Environment), **TOMAS WYNS** (VUB), **MARINE CORNELIS** (Next Energy Consumer) et **JEAN-MARC JOSSART** (Bionergy Europe). La Belgique est un véritable laboratoire pour l'Europe : un microcosme de démocratie énergétique dans lequel trois gouvernements, quatre régulateurs et de nombreux services publics doivent élaborer des accords dans au moins deux langues et systèmes de pensée. Même si cela peut provoquer des ralentissements, cette organisation « à la belge » stimule aussi la créativité et la nécessité de réfléchir de manière très structurée aux questions et aux défis de notre temps.

Niveau fédéral

La seconde partie de la journée s'est articulée autour du niveau fédéral belge. Le Professeur **LEONARDO MEEUS**,



Gold sponsor Luminus

Acteur responsable du secteur énergétique belge, Luminus propose à ses clients des solutions en matière d'efficacité énergétique et investit massivement dans les énergies renouvelables et la flexibilité. Chaque jour, Luminus construit un avenir énergétique neutre en CO₂, où la protection de la planète, le bien-être humain et la croissance économique sont conciliés grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. « C'est notre raison d'être, la mission qui nous anime chaque jour. Nous jouons un rôle de premier plan dans la transition énergétique et nous nous engageons sur nos trois métiers : produire de l'électricité, fournir de l'énergie et offrir des solutions énergétiques. Il est logique que nous soyons devenus un partenaire du congrès ETC », déclare **FRANK SCHOONACKER**, Director Corporate Affairs.

Frank a assisté à la conférence et l'a trouvée inspirante car il n'existe pas de solution unique. La collaboration et la pollinisation croisée sont donc essentielles. Il est extrêmement important de créer des opportunités où toutes les parties concernées peuvent se rencontrer pour construire ensemble cette indispensable transition énergétique. « Nous mettons le cap sur l'électrification. L'électrification de la mobilité, du chauffage, du plus grand nombre possible de processus industriels, etc. Cela signifie évidemment que nous devons aussi nous engager pleinement en faveur d'une capacité de production suffisante, à la fois renouvelable et pilotable, d'une flexibilité et d'une infrastructure de réseau. Là réside la tâche des futurs gouvernements », affirme Frank.



Directeur de la Florence School of Regulation, a ouvert le débat en évoquant la politique énergétique en Belgique et le rôle crucial des plans d'action énergie / climat nationaux (Clean Energy et Fit-for-55), découlant du niveau européen. Il a notamment souligné le fait que les énergies fossiles reçoivent encore directement et indirectement plus de 13 milliards d'euros de subventions chaque année... 13 milliards d'euros qui pourraient être utilisés à d'autres fins bien plus durables.

Il faut donner une impulsion en rendant les choix durables financièrement attractifs pour les citoyens. L'électricité verte doit devenir plus compétitive par rapport aux énergies fossiles. Cela peut se faire en défiscalisant les factures d'électricité, en taxant les impacts environnementaux négatifs de l'utilisation des énergies fossiles, en supprimant progressivement ces 13 milliards de subventions aux énergies fossiles. Un taxshift en 2027 arrivera bien trop tard. C'est maintenant qu'il faut agir !

Le panel fédéral était composé de **DANIELLE DEVOGELAER** (Sia Partners), **PIETER VINGERHOETS** (Vito/Energyville),



FRÉDÉRIC DUNON (Elia Transmission Belgium) et **PASCAL Vermeulen** (Climact). « Produire et consommer local » étaient les maîtres-mots de cette table-ronde. De fait, l'énergie produite de manière locale sera toujours la moins chère. Il faut donc commencer dès maintenant à mettre en place une politique vraiment ambitieuse visant à développer le plus possible la pro-

duction d'énergie renouvelable et à promouvoir la flexibilité. Nous devons nous concentrer sur l'énergie solaire et éolienne (qui est déjà la forme de production d'électricité la moins chère selon l'IEA), mais aussi diversifier les sources d'énergie non variables telles que la bioénergie durable. Une vision stable à long terme renforcera également l'adhésion. ➔

Gold sponsor Control & Protection

La transition énergétique est l'un des plus grands défis de notre temps et nécessite un niveau d'investissement et de coopération sans précédent entre les gouvernements, les entreprises, les sociétés d'énergie et les citoyens. En sponsorisant le congrès ETC, Control & Protection montre la conscience qu'elle a de ces défis et sa détermination à participer à la discussion pour aider à trouver des solutions possibles.

Les entreprises du secteur de l'énergie ont un rôle cru-

cial à jouer dans le processus de transition étant donné qu'elles doivent investir dans le développement et le déploiement de technologies et infrastructures nouvelles. Il est essentiel de réunir des experts, des entreprises et des décideurs politiques pour s'assurer que la chaîne d'approvisionnement et le transport de l'énergie sont gérés de manière sûre, responsable et durable. C'est à ce niveau que les produits et services de métrologie et d'automatisation de Control & Protection jouent un rôle clé.

EDDY VANBOCKRYCK, Key Account Manager Metrology, a trouvé le congrès particulièrement intéressant à plus d'un titre : possibilités de networking, échanges d'idées et acquisition de nouvelles connaissances. Il a souligné que la possibilité de contribuer à la discussion et d'apprendre d'autres experts était enrichissante et qu'il a pu nouer des contacts précieux en vue de collaborations futures. Eddy a également souligné l'importance pour les futurs gouvernements de faire preuve de cohérence



dans les politiques liées à la transition énergétique. Selon lui, « des visions claires à long terme, soutenues par des réglementations et des mesures incitatives appropriées, peuvent stimuler les investissements dans les énergies renouvelables et l'innovation ».

Gold sponsor ENGIE

ENGIE, acteur clé de la transition énergétique, est une référence mondiale en matière d'énergie et de services à faible émission carbone. L'entreprise a pour objectif de devenir neutre en carbone d'ici 2045. Pour réaliser cette ambition, ENGIE s'engage dans des activités de R&D intensives à travers son centre de recherche ENGIE Laborelec et développe des solutions bas carbone innovantes pour ses clients. Le congrès ETC est l'occasion idéale pour ENGIE de mettre en avant sa stratégie et d'expliquer aux différentes parties prenantes ce qu'ENGIE représente : la transition énergétique et la décarbonation.

La mobilité durable a un rôle important à jouer dans la transition énergétique. Outre l'installation de bornes de recharge dans les entreprises, au domicile des particuliers et dans les villes et communes, ENGIE prévoit désormais d'installer plusieurs centaines de bornes rapides le long des autoroutes et à des endroits stratégiques dans toute la



Belgique. « Les chargeurs rapides pourront fournir une puissance de 150 à 300 kilowatts, ce qui permettra à un automobiliste de recharger sa voiture électrique en une petite demi-heure avec de l'énergie 100 % verte », explique FRANÇOIS DETROUX, Managing Director Energy Solutions Benelux.

Il est essentiel de procéder à une accélération significative du développement des sources d'énergie renouvelables, principalement l'énergie éolienne et solaire, pour répondre aux besoins croissants d'électricité verte. « D'ici 2030, nous voulons développer 1 000 MW d'énergie éolienne terrestre et nous engager pleinement dans l'installa-



tion de panneaux solaires pour atteindre 300 MW », a déclaré NICOLAS VAN DEN ABEELE, Managing Director Renewables Benelux.

Malgré les réglementations existantes et les objectifs climatiques, le déploiement d'infrastructures renouvelables reste un défi. ENGIE a souligné dans le cadre de la conférence toute l'importance et la nécessité de ce déploiement dans le cadre de la transition énergétique.

➤ Niveau régional

DAPHNÉ BENZENNOU, Market Evolutions Manager chez Sibelga, a ouvert le troisième volet de cet Energy Transition Congress. Elle a présenté la manière dont le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale encourageait le partage d'énergie local à Bruxelles et la place que pourraient tenir les réseaux de chaleur dans l'avenir énergétique de notre capitale.

Co-fondateur d'Extraqt, **JAN DENAYER** lui a emboité le pas, soulignant les avantages de l'aquathermie qu'il qualifie de « réinvention de l'eau chaude » ! Son exposé a été agrémenté de plusieurs exemples concrets mis en place par son entreprise, comme par exemple au Château de Merode à Westerlo (Power+ de mai 2023) ou aux Jardins d'Annevoie (Power+ de septembre 2023).

Autour de la table-ronde dédiée au niveau régional, **KATHLEEN MARKEY** (Efika Engineering CV), **GAËTAN DURVAUX** (Deplasse et Associés), **JOMI ROSSI** (Flux 50) et **PIERRE BAIJOT** (Resolia) ont beaucoup parlé de l'avenir des réseaux de chaleur et du partage d'énergie en Belgique: quelles sont les barrières légales restantes pour permettre un déploiement massif? Les gestionnaires de réseaux électriques et gaziers peuvent-ils être des catalyseurs pour l'expansion des réseaux d'énergie thermique ?

Convaincre les gens d'aller vers les réseaux de chaleur ne pourra se faire que via des incitants des autorités. A Bruxelles et en Wallonie, la concurrence des autres énergies face aux réseaux de chaleur est toujours très importante même si, depuis l'arrêt du gouvernement wallon sur l'énergie thermique en juillet 2022,

la Wallonie a vu un boom de l'intérêt pour les réseaux de chaleur. Il est temps d'insuffler la même passion à Bruxelles. De son côté, la Flandre a d'ores et déjà envoyé un signal fort en interdisant les extensions de gaz, ce qui a donc favorisé les réseaux de chaleur.

Niveau local

Dernier cycle de la journée, le « niveau local » a débuté par la présentation d'**IGHOR VAN DE VIJVER**, Conseiller en matière de chaleur sans fossile au sein de l'équipe Climat de la Ville de Malines. Il est revenu en détail sur les différents projets, primes et campagnes mis en place par son administration afin de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables par les citoyens. Une série de mesures qui font de Malines une ville très en avance en matière de transition énergétique.

Devenez partenaire commerciale de Viessmann

- + Un support commercial complet
- + Un service pour les pièces détachées et les composants
- + Une aide pour la maintenance et l'entretien
- + Un accès aux services numériques et au portail commercial dédié aux partenaires
- + Un soutien marketing
- + Une gamme complète de formations
- + Des visites exclusives de l'entreprise



www.viessmann.be



Le dernier panel de la journée était composé de **JULIEN LECHAT** (Ville de Charleroi), **NADÈGE MEISTER** (Icedd), **FRÉDÉRIC PRAILLET** (Energie Commune) et **LEEN PEETERS** (Th!nkE). Tous ont souligné le rôle central que les communes doivent jouer en matière de transition énergétique. Non seulement auprès des citoyens en les informant, sensibilisant, mobilisant ou en mettant des cadres légaux pour orienter les investissements... mais également en étant un exemple à suivre en matière de rénovation des bâtiments publics. Un pari d'ores et déjà réussi pour des grandes villes comme Malines ou Anvers mais difficile à assumer pour les petites communes où un expert en réseaux de chaleur est rarement désigné. Ainsi le programme POLEC (Politique Locale Energie Climat) a été mis en place en Wallonie. Il s'agit d'un soutien aux communes wallonnes, les guidant dans l'élaboration et la concrétisation de Plans d'Action pour une Énergie Durable et un Climat sain, conformément à leur engagement envers la Convention des Maires.

A Charleroi, tout est mis en place afin que la transition énergétique soit une réussite. Ainsi, le premier réseau de chaleur sera bientôt mis en route avec une configuration gaz. Ce n'est certes pas un modèle à long terme mais c'est un début, une étape de transition. Des études de potentiel (géothermie minière, aquathermie via le Canal du Centre et la Sambre) sont en cours... Mais la ville a préféré d'ores et déjà avancé dans le processus. De même, un projet de « chaleur fatale » est à la l'étude à Charleroi. Lors du fonctionnement de certains procédés de production ou de transformation, l'énergie thermique produite n'est pas utilisée en totalité. Cette « chaleur fatale » peut alors être utilisée en interne, pour répondre aux besoins de l'entreprise ou vendue en externe pour répondre aux besoins de chaleur d'autres entreprises ou d'autres usagers par le biais d'un ré-



seau de chaleur. Lors du workshop de présentation de ce projet, seule une entreprise n'a pu être présente sur la vingtaine invitée... Un engouement qui démontre clairement l'intérêt du secteur industriel pour les réseaux de chaleur.

The next level : des actions politiques coordonnées !

Toutes ces interventions et échanges ont indéniablement démontré que la Belgique peut mieux faire. Pour tourner le dos, en une génération, aux énergies du passé, il lui reste à construire un système énergétique beaucoup plus durable, intégré et abordable, dans lequel les consommateurs deviendront simultanément consommateurs, producteurs et fournisseurs de flexibilité, soit à titre individuel, soit en tant que membres de communautés d'énergie renouvelable.

En coordonnant et en intégrant les politiques aux différents niveaux de compétences, une politique intégrée pourra être mise en place au niveau du réseau. En effet, l'énergie est étroitement liée à l'aménagement du territoire, à la mobilité, au logement, à la

gestion de l'eau... Ce n'est qu'en abordant l'énergie durable au niveau du réseau et en appliquant les avantages du couplage sectoriel qu'il sera possible d'y parvenir de manière rentable et radicale.

Pour susciter l'adhésion de tous, une communication positive qui démontre, à l'aide d'exemples de réussite, que la durabilité va de pair avec un mode de vie confortable, sain et abordable, doit être mise en place. En sensibilisant et informant, les avantages de la transition énergétique seront plus clairs pour les citoyens. La transition énergétique est l'affaire de tous !

Télécharger le débriefing :



PLUS
D'INFOS ?

<https://energy-transition.be/>

SMA Home Storage

LA PUISSANTE BATTERIE POUR UNE FLEXIBILITÉ INÉGALÉE

Vous recherchez de la flexibilité pour répondre aux demandes changeantes de vos clients ? Génération d'énergie solaire, stockage, eMobility - tout évolue rapidement. La SMA Home Storage est prête à relever tous les défis. Les extensions se font sans effort et rapidement ! Chaque module de batterie offre une puissance supplémentaire, rendant l'énergie solaire disponible même lorsque le soleil ne brille pas. Associée à la nouvelle batterie SMA Home Storage, notre Sunny Tripower Smart Energy devient encore plus rapide et efficace. Permettez à vos clients de profiter au maximum de chaque heure d'ensoleillement.

Découvrez tous les avantages de la batterie avec le Sunny Tripower Smart Energy sur [SMA-Benelux.com/fr](https://www.sma-benelux.com/fr)

La CSRD et la taxonomie de l'UE : pourquoi sont-elles pertinentes pour votre entreprise d'installation ?

Avez-vous déjà connaissance des exigences de la CSRD en matière de publication ? CSRD signifie Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). En français : directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. À partir de 2025, cette directive obligera les grandes entreprises à rendre compte de leurs efforts en matière de durabilité. Vos préoccupations sont à des kilomètres de ces aspects ? Certainement pas ! Même en l'absence d'exigences de reporting, vous et votre PME avez intérêt à connaître la CSRD et sa taxonomie européenne. Vous découvrirez pourquoi dans cet article.

La CSRD, c'est quoi ?

La directive CSRD fait partie du « Green Deal » européen : un ensemble d'initiatives politiques visant à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050.

Avec la CSRD, l'Union veut accroître la transparence des informations en matière de durabilité dans les entreprises. Elle demande aux entreprises de rendre compte de manière transparente et cohérente des sujets ESG qui s'appliquent à elles. Dans ce contexte, ESG signifie Environmental, Social & Governmental, soit une définition de la durabilité dans son sens le plus large. La figure 1 présente les catégories et les subdivisions exactes des sujets ESG.

Des émissions de CO₂ à la circularité en passant par les quotas de genre, les thèmes ESG sur lesquels une entreprise fait rapport varient d'une entreprise à l'autre. La détermination de ces thèmes nécessite une « double évaluation de la matérialité ». Au cours de cet exercice de réflexion, l'entreprise examine l'impact qu'elle a sur les personnes et l'environnement, ainsi que les chances et les risques que

Qui doit respecter la directive CSRD ?

Une entreprise est « grande » et doit donc rendre des comptes en matière de CSRD si elle remplit deux des trois critères suivants :

- Plus de 250 collaborateurs ;
- Un chiffre d'affaires supérieur à € 50 millions ;
- Un bilan supérieur à € 25 millions.

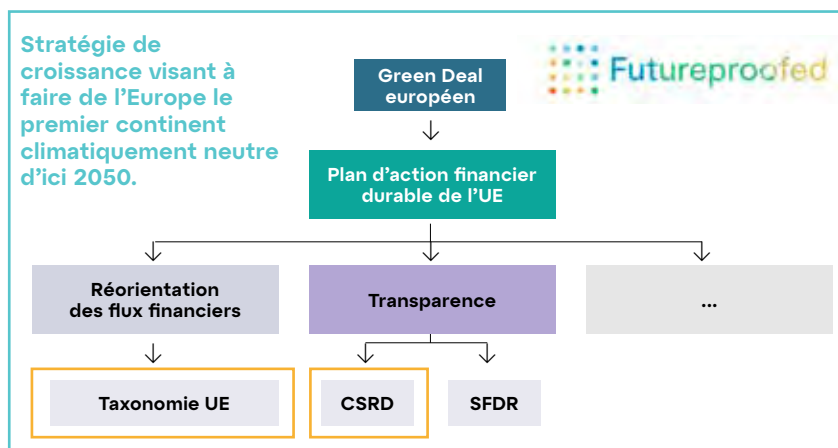
D'ici la fin du déploiement des obligations de publication (2025-2029), plus de 50 000 entreprises européennes devront se conformer à la directive CSRD.

peuvent générer les développements (futurs) en matière de durabilité.

La CSRD et votre PME

En tant que PME, vous n'avez actuellement aucune obligation de rédiger des rapports selon les normes de la CSRD. Néanmoins, cette réglementation a un impact majeur sur la durabilité et la responsabilité des entreprises en général. Elle peut (indirectement) affecter les petites entreprises du secteur de l'installation dans trois domaines :

1 Répondre à l'évolution des attentes : les clients, les investisseurs et les fournisseurs imposent des exigences de plus en plus strictes en matière de durabilité. Tôt ou tard, ces acteurs demanderont également aux petites entreprises des informations ESG (par exemple sur leur empreinte carbone). Celles-ci peuvent se préparer en prenant exemple sur les grandes entreprises, qui sont obligées d'étudier leur propre chaîne de valeur sur les questions ESG.





Steven Van Praet et Bert Stoelen sont intervenus le 21 novembre 2023 sur le CSRD lors de la journée d'étude EU Green Deal. Techlink était également présent.

Inspiration : exemples d'activités d'installation durables

- Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables ;
- Installation, entretien et réparation d'équipements énergétiquement efficaces (en vue d'atténuer les effets du changement climatique) ;
- Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques ;
- Cogénération de chaleur/froid et d'énergie provenant de la biomasse ;
- Conseils et activités techniques (pour l'atténuation du changement climatique).

2 Attirer des clients plus importants : la directive CSRD exige des grandes entreprises qu'elles réfléchissent activement à leur consommation d'énergie. Pour optimiser leur utilisation des ressources, elles envisageront plus rapidement des sources d'énergie alternatives telles que les unités de cogénération – y compris peut-être vos services ?

3 Devenir un employeur attrayant : à terme, les PME seront en mesure de rendre compte de leur durabilité par le biais d'une « mini-version » de la CSRD. Ces rapports volontaires permettent non seulement de cartographier vos sujets et vos points d'action ESG, mais aussi de vous présenter comme un employeur et un partenaire commercial attrayant.

La taxonomie de l'UE, qu'est-ce que c'est ?

La taxonomie européenne est un système de classification des activités durables des entreprises. Elle définit ce qui rend un projet durable, sur la base de six objectifs environnementaux. L'activité d'une entreprise est « durable » si elle contribue à la réalisation d'au moins un objectif sans nuire de manière significative aux autres critères. L'activité doit également respecter des garanties sociales minimales (notamment en matière de droits de l'homme et de droits du travail) et répondre aux critères d'examen technique de la législation européenne.

Les entreprises doivent indiquer dans leur rapport sur la durabilité combien de leurs activités respectent la taxonomie de l'UE (y compris le chiffre d'affaires, les dépenses, etc.).

Sur la base de cette classification, l'Europe souhaite inciter les organisations et les institutions à réaliser des investissements durables. Les banques, les grands investisseurs, les fonds de pension, etc. doivent respecter certains quotas de durabilité, ce qui les obligera à s'orienter rapidement vers un portefeuille plus écologique. Par conséquent, lorsqu'une entreprise – grande ou petite – peut démontrer sa durabilité, elle devient automatiquement plus attrayante pour les financements et les subventions. La taxonomie de l'UE est un outil essentiel à cet égard.

La taxonomie de l'Union et votre PME

De nombreuses activités de cogénération sont conformes aux objectifs de la taxonomie européenne. Votre société d'installation respecte-t-elle correctement l'ensemble des règles relatives aux matériaux durables, à la consommation d'eau, aux émissions de gaz à effet de serre, etc. ? Vos activités peuvent alors être qualifiées de « durables ».

Bien que votre PME n'ait actuellement aucune obligation directe concernant la taxonomie de l'UE, il est utile de connaître et d'en comprendre les ob-

jectifs et les critères. Ces informations peuvent contribuer à créer des opportunités de croissance durable et à anticiper les réglementations futures.

Conclusion

Pour l'heure, les PME n'entrent pas dans le champ d'application du CSRD et de la taxonomie de l'UE, mais leur impact se fait sentir dès à présent. Si votre PME adopte une approche proactive de la durabilité, elle fera bien davantage que préparer l'avenir. Cela vous aidera à rendre vos processus d'entreprise plus écologiques, à (continuer à) améliorer votre image écologique et à attirer l'attention des investisseurs et des clients. Mais comment commencer ? Pas d'inquiétude : Futureproofed peut vous proposer des séances introductives très pratiques au CSRD. En seulement 1 à 2 heures, vous disposerez de toutes les informations et les conseils dont votre PME a besoin, y compris une feuille de route concrète pour démarrer immédiatement.

AUTEURS :

Bert Stoelen, Sustainable Business Consultant chez Futureproofed
Steven Van Praet, Teamleader et fondateur de Futureproofed



Quelles sont les tendances découvrir à de Light + Building 2024 ?

Light + Building promet d'être un spectacle de technologies et d'innovations pionnières qui redéfiniront la façon dont nous envisageons l'éclairage et la gestion des bâtiments. Du 3 au 8 mars 2024, ce lieu de rencontre international se concentrera sur les tendances en matière d'éclairage sous toutes ses facettes, l'électrification, la connectivité et la numérisation. Accompagnée de ses membres, votre fédération professionnelle y effectuera une visite de deux jours, les 7 et 8 mars.

Light + Building couvre pour ainsi dire la totalité du marché de l'éclairage technique, des lampes, de l'éclairage décoratif et des accessoires. Le secteur présente des solutions intelligentes, des technologies d'avenir et les dernières tendances en matière de design sur 248 500 mètres carrés d'espace d'exposition, répartis dans les 22 halls de la Frankfurt Messe.

Les principaux thèmes attendus sont les suivants :

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE:** ce thème tourne autour des systèmes qui contribuent à améliorer la viabilité du secteur de la construction et de l'installation aux plans économique et environnemental, c'est-à-dire l'intégration et le stockage de l'énergie verte et la gestion efficace de l'énergie.
- **CONNECTIVITÉ:** l'électrification et la numérisation forment le socle d'une connexion réussie entre les différentes applications de la maison et du bâtiment intelligents.
- **TRAVAIL ET LIEU DE VIE :** ce thème traite de l'évolution des exigences en matière de mobilité, des lieux de vie et de travail, mais aussi des espaces de production et de vente et du contexte urbain.

WOUTER WISSINK, conseiller technologique chez Volta, nous éclaire sur ce que Light + Building nous réserve :

- **ÉCLAIRAGE INTELLIGENT** Les systèmes d'éclairage intelligents ont pris leur essor ces dernières années, mais à Light + Building, de nouveaux niveaux d'intelligence et de personnalisation seront présentés. Un système d'éclairage intelligent qui non seulement réagit aux émotions des gens, mais s'adapte également aux préférences individuelles et optimise l'efficacité énergétique.
- **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DURABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE** L'accent étant mis de plus en plus sur le développement durable, les exposants présenteront des matériaux de construction innovants qui sont non seulement respectueux de l'environnement, mais contribuent également à l'efficacité énergétique. Il sera notamment question de panneaux solaires intégrés, de matériaux d'isolation intelligents et de systèmes HVAC économes en énergie, qui contribuent à l'efficacité énergétique et au respect de l'environnement.
- **L'INTERNET DES OBJETS (IDO) POUR LA GESTION DES BÂTIMENTS** Les dispositifs IDO se feront plus présents dans les systèmes de gestion des bâtiments, permettant à tous les

éléments, de l'éclairage à la sécurité en passant par la climatisation, de communiquer de façon homogène les uns avec les autres. Les capteurs avancés et la connectivité permettront une gestion intelligente et automatisée des bâtiments.

- **SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DANS LES BÂTIMENTS INTELLIGENTS** Avec l'augmentation du nombre d'appareils connectés dans les bâtiments, l'accent est également mis sur les solutions de sécurité et de protection de la vie privée afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données des utilisateurs dans les bâtiments intelligents, à l'aide de nouvelles technologies de cryptage et de nouveaux protocoles de sécurité.

« Light + Building offre un regard non seulement sur les technologies les plus récentes, mais aussi sur un avenir où les bâtiments sont plus intelligents, plus durables et plus efficaces que jamais. L'intelligence artificielle, l'IdO et le développement durable jouent un rôle crucial dans l'évolution de nos environnements urbains. Des produits innovants sont attendus pour répondre aux besoins de personnalisation, d'efficacité énergétique et de sécurité dans les bâtiments intelligents », conclut Wouter.

Conseils pour une visite du salon réussie



L'application Navigator est l'outil d'orientation officiel destiné aux visiteurs de la Messe Frankfurt Light + Building. Elle vous permet d'accéder aux informations officielles et de rester informé – même sans connexion de données, vous pourrez trouver des informations dans la fonction de recherche exposants, les événements et le plan du site. Une liste complète des exposants est disponible pour faciliter la visite du salon. Nous mettons en avant trois exposants ci-dessous.



La nouvelle gamme Abox de Spelsberg

De même, lors de cette édition de Light + Building, Spelsberg honorer son statut de fabricant allemand de premier plan avec un grand stand où seront exposés des boîtes de jonction, des boîtes de commutation et d'autres boîtiers techniques. La présentation de la NOUVELLE gamme Abox est la grande nouveauté. Ne manquez pas de venir admirer cette série de boîtes de dérivation renouvelée et perfectionnée dans le hall 12.0 sur le stand E91.



Économiser l'énergie avec Legrand

Les consommateurs soucieux de l'environnement veulent prendre plus de responsabilités pour l'environnement, y compris dans leur propre maison. La durabilité et l'efficacité énergétique sont des priorités absolues. La stratégie de Legrand distingue quatre segments de produits où l'énergie peut être économisée : la gestion de la température, le comptage et la gestion de l'énergie, la gestion de l'éclairage et la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques. Outre les économies de coûts, le confort et le bien-être sont améliorés et l'impact sur l'environnement est réduit. Grâce à nos solutions, les clients finaux peuvent contrôler à distance le chauffage et les appareils électriques, mesurer et ajuster leur consommation, créer des schémas et même contrôler leur borne de recharge. Y compris pour les nouvelles constructions et les rénovations. En bref, économisez de l'énergie avec Legrand. Visitez leur stand dans le hall 12.0 sur les stands A86, A93 et B86.



Une solution de bâtiment intelligente avec Schneider Electric

Pour Light + Building, nous mettons en avant nos solutions de bout en bout avec des technologies avancées pour des applications intégrées pour tous les segments. Nos réseaux intelligents, nos appareils commandés par l'IdO, nos analyses de données et nos initiatives en matière d'efficacité énergétique s'alignent sur la vision de l'électricité 4.0. Ensemble, nous façonnons un paysage énergétique plus intelligent et respectueux de l'environnement. A découvrir dans le hall 9.1 (B26) et le hall 11.1 (D56).

Fabricants, Leds go !

En tant que fabricant, comment gérez-vous l'ensemble des données demandées par les différents partenaires dans le processus de construction ? Et comment en tirez-vous profit ? Tels étaient les deux points de départ de l'une des séances d'éclairage de Groen Licht Vlaanderen au cours de laquelle TechBiM a joué les orateurs invités.

Chaque dernier mercredi du mois, Groen Licht Vlaanderen organise un petit-déjeuner en ligne baptisé « Lichtpuntjes », pour et par ses membres, et consacré à des sujets innovants. La session de novembre a mis en avant TechBiM et l'importance de la gestion et de la disponibilité des données des fabricants.

« Groen Licht Vlaanderen soutient l'initiative TechBiM car nous pensons que là réside l'avenir de la gestion des données des fabricants », explique **CATHERINE LOOTENS**, Cluster Manager et Directrice de Groen Licht Vlaanderen.

« Lorsque nous examinons le processus de construction, nous constatons que des informations sont nécessaires à tous les stades et qu'elles doivent provenir des fabricants et des fournisseurs », explique **JORIS VAN BOSSCHE**, Project Manager pour la numérisation chez Techlink.

Tout le monde y gagne

TechBiM, où BIM signifie Building

Information Management, fournit la solution par excellence. Elle permet aux fabricants de soumettre ces données de manière claire et structurée à ceux qui en ont besoin. Cette solution se présente sous la forme d'une Suite, une plateforme en ligne qui contient toutes les informations sur les produits et appartenant au fabricant. De cette manière, on crée une source unique de vérité où toutes les parties, à condition bien sûr de disposer des droits nécessaires, peuvent accéder à leurs informations et les télécharger. Comme tout cela se fait de manière uniforme, il est également possible d'accéder à ces données par l'intermédiaire d'API et de créer ainsi des automatismes entre différentes applications telles que des logiciels d'analyse, qui ont besoin des données du fabricant. Le fabricant ne doit donc plus exporter ses données vers différentes plateformes ou les transmettre à différentes entreprises, et il reçoit dans le même temps une meilleure vision sur qui accède à quelles informations. Tout le monde y gagne !

Le cluster Groen Licht Vlaanderen joue la carte numérique

Pour les PME flamandes actives dans ou autour de l'éclairage, la numérisation de la conception et des opérations représente un nouveau défi et une étape innovante. Elles doivent être en mesure de répondre aux questions du marché concernant le BIM et les jumeaux numériques, et de les relier à leur récit marketing.

« Pour soutenir ces entreprises, la gestion du cluster jouera clairement cette carte numérique en 2024. Les entreprises pourront compter sur l'accompagnement nécessaire en collaboration avec Techlink et Groen Licht Vlaanderen », conclut Catherine.

« TechBiM est la clé pour révolutionner l'industrie de la construction, en alliant efficacité, collaboration et durabilité. »

JORIS VAN BOSSCHE

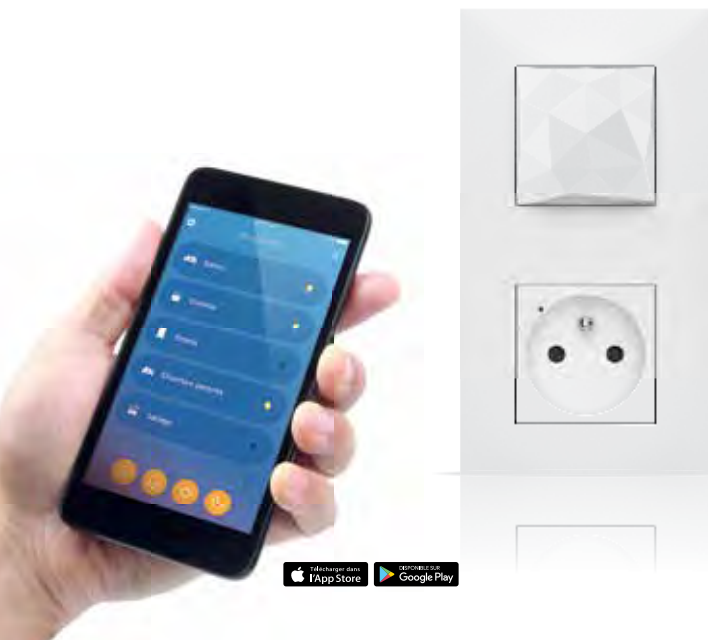


Valena™ Next

NOUVEAU



L'ÉLÉGANCE
PURE
AU DESIGN
MODERNE



MA MAISON
CONNECTÉE

Valena™ Next
WITH NETATMO

“Valena Next with Netatmo” transforme en un rien de temps toute installation électrique en une installation connectée, sans dégât et sans logiciel.

Le contrôle s'effectue via l'application Home + Control, via un assistant vocal ou bien évidemment via les interrupteurs.

 **legrand**®

www.legrand.be



Expert judiciaire

Commençons par la question la plus logique : qu'est-ce qu'un expert judiciaire ?

EXPERT : « C'est une personne spécialisée dans un domaine particulier qui est désignée par le juge dans le cadre d'un procès pour donner un avis technique. Dans mon cas, il s'agit d'installations techniques. Au départ, la confiance entre les parties est généralement perdue et j'essaie de la rétablir en clarifiant exactement ce qui s'est passé et ce qui l'a causé. Pour ce faire, je procède à des déterminations objectives afin de vérifier l'exactitude des affirmations de toutes les parties. Il s'agit en quelque sorte de séparer le bon grain de l'ivraie. Nous recherchons ensuite les causes possibles des problèmes techniques. Une fois que tout est clair, j'essaie de réconcilier les parties. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation légale pour tout expert judiciaire. Si les parties collaborent activement à l'expertise, celle-ci réussit dans la moitié des cas. Lorsque cela réussit, je suis personnellement très satisfait de mon travail, car j'ai alors



Rétablir la confiance entre les parties dans les litiges techniques

le sentiment d'avoir aidé au mieux les parties. Après tout, c'est généralement dans l'intérêt des parties concernées. En effet, si le procès est arrêté rapidement, les frais d'expertise et les honoraires d'avocat sont beaucoup moins élevés et il existe généralement une solution technique efficace. »

Une expertise judiciaire est-elle également recommandée ?

EXPERT : « J'oserais dire oui parce que, d'après mon expérience, c'est le genre

d'enquête d'expert à laquelle je suis le plus souvent confronté. Il s'agit en fin de compte d'une question de sous : il y a une première partie qui veut être dédommée d'une manière ou d'une autre pour quelque chose qui ne fonctionne pas comme prévu ou qui a causé des dommages ou une facture qui n'a pas été payée. Et il y a une deuxième partie qui est considérée par la première partie comme étant la cause de ce problème. Moins les acteurs consultatifs, tels que les experts ou

les avocats, prennent de temps pour amener les deux ou plusieurs parties en conflit à se réconcilier ou à trouver un consensus, moins le coût est élevé. Tout dépend en définitive de la nature du litige et de l'ampleur des dommages subis pour justifier une expertise judiciaire. »

Il n'est donc pas rare qu'un procès s'ensuive ?

EXPERT : « En effet, si les parties ne parviennent pas à un consensus, elles



J'espère que la numérisation des dossiers judiciaires se poursuivra et que cet aspect sera automatisé. »

Est-ce difficile de rester objectif ?

EXPERT : « Je ne pense pas, car il est particulièrement important de communiquer de manière transparente. Si vous n'êtes pas sûr d'un certain aspect, en tant qu'expert, vous devez le communiquer dans votre avis ou votre rapport. Les avocats et les juges aiment les réponses binaires, c'est-à-dire noires ou blanches, mais le monde technique dans lequel je travaille est souvent gris et je pense que nous devons nuancer lorsque c'est nécessaire. En outre, l'expert judiciaire doit veiller à toujours communiquer avec toutes les parties concernées et à le faire simultanément. Par exemple, s'il demande des informations sur une installation, il doit poser la question à toutes les parties concernées et cette question doit être posée à tout le monde en même temps. A l'heure du courrier électronique, cela semble une évidence, mais cela reste une préoccupation et, quelque part, cela entraîne

Par décision des tribunaux belges, un expert judiciaire est désigné pour donner un avis sur les aspects techniques des affaires judiciaires. Dans cet avis, la loi prévoit que l'expert judiciaire tente de concilier les parties. Dans cet article, nous vous proposons une interview d'un expert judiciaire chevronné. Cet entretien permet de comprendre quelles sont les parties impliquées dans un litige. Nous découvrons également ce à quoi un expert technique doit faire face. Cet entretien a été réalisé en collaboration avec Volta.

n'ont d'autre choix, dans un État de droit comme la Belgique, que de demander justice à un tribunal. Dans ce cas, l'expert judiciaire a un rôle de conseiller technique auprès du juge, mais il n'est pas autorisé à rendre un jugement. Seul le juge est autorisé à rendre un verdict. »

Comment ça se passe ?

EXPERT : « Eh bien, il faut décider s'il y a une responsabilité juridique et, si oui, dans quelle mesure. C'est au juge d'en

décider. L'expert apporte des faits et des conseils aussi objectifs que possible au juge qui les prend en compte dans sa décision. Bien que la plupart des juges suivent l'avis de l'expert, ils ne sont pas liés par celui-ci et peuvent rendre une décision différente en raison d'aspects juridiques, par exemple. Cette décision finale du juge doit légalement être remise à l'expert judiciaire, mais on l'oublie généralement. Je le regrette quelque peu, car c'est le seul retour que nous obtenons sur notre rapport final.

des lenteurs dans les litiges. Il est donc strictement interdit de téléphoner à un expert judiciaire et si cela se produit, je dois le signaler à l'appelant. »

Organisme de contrôle

En Belgique, les installations électriques sont obligatoirement contrôlées par des organismes agréés. Qu'en est-il de leur rôle si l'installation s'avère défectueuse par la suite ?

EXPERT : « Un inspecteur se pré-





occupe avant tout de la sécurité d'une installation électrique, et non de sa fonctionnalité. Il s'agit d'une différence importante, car si la cause de la plainte s'avère être de nature purement fonctionnelle, il est inutile d'impliquer l'organisme de contrôle. Prenons un exemple simple : supposons qu'un circuit électrique ait été correctement protégé et installé, mais qu'il s'avère par la suite que sa capacité est insuffisante pour alimenter un appareil nouvellement branché. Le disjoncteur ne cesse de se déclencher en raison de la surcharge du câblage installé. L'installation est donc sûre, mais elle n'est pas fonctionnelle. »

Eh bien, que peut-on attendre ?

EXPERT : « Il s'agit peut-être d'un trait d'esprit, mais un inspecteur ne peut effectivement pas tout vérifier. Pointer les "vices cachés" tels que les prises non mises à la terre ou les prises sans boîtier en plastique, par exemple, n'est pas impossible mais cela prend du temps. Et comme dans toute entreprise, le temps, c'est de l'argent.

Toutefois, des défauts essentiels, tels qu'une résistance de terre excessive, ne devraient jamais être tolérés. Il en va de même pour les défauts visibles tels qu'un type de différentiel incorrect, un disjoncteur dont la valeur du courant nominal n'est pas la bonne ou une section de conducteurs trop faible

dans le tableau de distribution. Tous ces éléments doivent figurer dans le rapport d'inspection. Je remarque que je reçois relativement peu de cas qui ont un problème électrique à l'origine. Je pense que cela est dû en partie à ces inspections.

Un problème délicat reste les schémas. Ceux-ci ne sont pas toujours présents. Pourtant, selon le RGIE, ils constituent une partie essentielle du contrôle et un schéma unifilaire complet ainsi qu'un schéma de situation complet doivent être présents. Peut-être étaient-ils présents au moment de l'inspection, mais le propriétaire de l'installation n'est souvent pas en mesure de me les fournir par la suite. »

Qu'en est-il de l'affirmation : "une inspection n'est qu'un instantané" ?

EXPERT : « C'est en effet exact, car après une inspection, des modifications peuvent avoir été apportées que l'inspecteur n'a donc pas pu identifier. Mais ce n'est pas un passe-droit. Un organisme agréé peut en effet être assigné en justice. Dans les installations purement électriques, je le vois rarement, mais dans les expertises sur les ascenseurs, les organismes de contrôle sont régulièrement convoqués. »

Cas

Nous avons parlé jusqu'à présent des parties qui peuvent être impliquées si les choses tournent mal. Pouvez-vous également nous

donner quelques précisions sur ce qui pourrait mal se passer ? Et s'il vous plaît, avec une perspective d'ingénierie électrique si possible.

EXPERT : « Il est vrai que je n'ai connu qu'un nombre limité de cas qui relèvent réellement de l'ingénierie électrique. Néanmoins, il y a quelques cas de ce type sur lesquels je peux donner plus de détails.

L'un d'entre eux, dont je me souviens, remonte à plusieurs années, au tout début de l'apparition des bornes de recharge. Ce n'était pas une période évidente parce que le RGIE ne disait encore rien à ce sujet, ou du moins pas spécifiquement comme maintenant au chapitre 7.22. Il y avait la norme IEC61851 et la note aux organismes agréés. Tout d'abord, dans le tableau de distribution en amont, le mauvais différentiel avait été utilisé, un différentiel ordinaire de type A. Ensuite, il y a eu une anomalie dans la station de recharge elle-même. Il s'agissait d'une entreprise qui souhaitait également entrer sur ce nouveau marché des bornes de recharge. Il s'est avéré que la mise à la terre interne du boîtier métallique était systématiquement défectueuse. Pour un appareil de classe I, c'est évidemment un problème. »

Certainement. Comment cette mise à la terre défectueuse a-t-elle été découverte.

EXPERT : « Au cours de l'expertise dans les locaux du distributeur, nous avons observé environ cinq bornes de charge dans leur emballage d'origine et, parmi eux, une borne dont la connexion à la terre était manquante. Nous avons donc examiné de plus près cette borne et nous avons également constaté que pour les bornes de charge qui avaient une connexion à la terre, cette dernière n'était pas suffisamment conductrice. En effet, des plaques métalliques peintes ont été utilisées, alors que la peinture se comporte comme un isolant. Par conséquent, cette plaque métallique n'était pas mise à la terre parce que la fixation du fil de mise à la terre se faisait par l'intermé-



Cuivre propre

Travaillez avec nous et vous obtiendrez du cuivre propre et un monde plus propre. Chez nous, pas de tarification au doigt mouillé, mais une **formule mathématique** qui suit de près les prix sur les marchés internationaux. De plus, nous nous alignons déjà sur la stricte **législation environnementale européenne**. Vous êtes donc tout à fait en règle.

▼ diaire d'une plaque collée et laquée. La laque et la colle agissaient toutes deux comme des isolants électriques, de sorte qu'il n'y avait pas de mise à la terre effective. ».

Avec l'énorme croissance et l'agitation qui l'accompagne depuis 15 ans, le photovoltaïque a dû croiser votre chemin ?

EXPERT : « Oui, en effet. Dans un cas, l'élément déclencheur, ou la plainte initiale si vous voulez, était la production photovoltaïque limitée par rapport à la production attendue. La production réelle était bien inférieure aux attentes basées sur l'orientation des panneaux, le nombre de kilowatts installés et l'efficacité des onduleurs. La cause s'est finalement avérée multifactorielle. Une connexion CC s'était détachée entre deux panneaux photovoltaïques. L'installation était équipée de 3 chaînes parallèles de 9 panneaux chacune en série, de sorte qu'au moins une chaîne (un tiers des panneaux PV dans ce cas) était déjà hors service. De plus, certains des panneaux ont été directement percés avec des vis sur le cadre en aluminium parce que les panneaux s'étaient détachés lors d'une tempête. Cela va bien sûr à l'encontre des bonnes pratiques. La raison pour laquelle les supports d'origine semblaient inadéquats était liée au fait qu'il y avait beaucoup trop peu de supports dans le toit pour ancrer le cadre en aluminium. Par conséquent, les vibrations étaient beaucoup plus importantes par temps de tempête. Je soupçonne le réparateur d'être un couvreur, car j'ai du mal à imaginer qu'un électricien puisse percer des panneaux photovoltaïques avec des vis. Enfin, les onduleurs n'étaient pas reliés à la terre. Certains onduleurs y sont sensibles et tombent parfois en panne, ce qui peut réduire considérablement le nombre d'heures de fonctionnement. »

C'est un cas plutôt exceptionnel alors ?

EXPERT : « Disons que ce sont surtout les cas "punitifs" qui parviennent à

l'expert judiciaire. Pour les installations qui fonctionnent comme prévu, mes collègues et moi-même n'y sommes évidemment pas confrontés. Et c'est, jusqu'à nouvel ordre, la grande majorité. »

L'infrastructure de recharge et le photovoltaïque ont déjà été examinés. Quelle est votre expérience en ce qui concerne l'autre élément qui a changé la donne : la pompe à chaleur ?

EXPERT : « Des litiges à propos d'une pompe à chaleur ? Je le dis plus fort : je suis régulièrement contacté pour des litiges concernant des installations basées sur la technologie de la pompe à chaleur. Je précise tout de suite que la cause technique n'est pas tant électrique que thermique et hydraulique. »

Si vous pouviez citer un point qui permet d'éviter les problèmes a posteriori dans les installations de pompes à chaleur, quel serait-il ?

EXPERT : « L'importance d'une taille correcte ne fait aucun doute. Je m'explique. La demande de chaleur et la puissance de la pompe à chaleur doivent être adaptées. Par exemple, si la pompe à chaleur a une puissance nominale trop élevée par rapport à sa puissance de sortie, la pompe à chaleur, et en particulier le compresseur, risque de présenter une sorte de "comportement pendulaire". Le compresseur se met en marche, ne parvient bientôt plus à évacuer la chaleur "pompée" et s'arrête, attend un peu et se remet en marche parce que la température souhaitée dans l'espace de vie n'a manifestement pas encore été atteinte. Et ce scénario indésirable recommence. Comme un pendule, en d'autres termes. »

Aujourd'hui, les pompes à chaleur sont équipées de la technologie de contrôle et de régulation nécessaire, comme un variateur de vitesse, n'est-ce pas ? Cela ne permet-il pas de modifier la puissance thermique générée en fonction de la demande de chaleur ?

EXPERT : « C'est vrai. Ce comportement de pendule est particulièrement courant avec les systèmes de pompe à chaleur un peu plus anciens. Cependant, il est préférable d'être prudent avec les unités de nouvelle génération. En fin de compte, leur plage de régulation de puissance est limitée et un compresseur est mieux exploité autant que possible à sa puissance nominale, car c'est là que son efficacité est la plus optimale. Les fabricants de pompes à chaleur prescrivent donc de travailler avec un réservoir tampon dont le volume est déterminé pour correspondre au comportement d'oscillation admissible de la pompe à chaleur. Cependant, j'ai déjà fait l'expérience ici que les gens calculent parfois avec des règles empiriques au lieu d'effectuer des calculs plus précis. Avec des règles empiriques, je me serais attendu à ce que le réservoir tampon soit surdimensionné, mais j'ai aussi fait l'expérience du contraire. »

En conclusion

Enfin, avez-vous un bon conseil à donner ?

EXPERT : « Si vous vous retrouvez un jour en litige en tant qu'installateur, vous avez tout intérêt à coopérer de manière active et constructive, car les chances de trouver une solution technique sont alors plus réalistes, et c'est ce que demandent la plupart des clients finaux. Une fois la solution technique trouvée ou l'accord conclu, la confiance est en quelque sorte rétablie. Cela rend également les négociations sur l'aspect financier plus réalisables. En cas d'absence de coopération ou de coopération insuffisante, l'enquête et le rapport prennent plus de temps, ce qui augmente considérablement les frais d'expertise et d'avocat. Au départ, les frais d'expertise sont généralement pris en charge par le demandeur, mais lors du jugement final, ces frais d'expertise peuvent être récupérés auprès de la partie jugée responsable. »

Merci pour cette conversation franche.

Exiway Trend

La voie vers la sécurité et la durabilité



1 référence , beaucoup plus de fonctionnalités



Par exemple, la référence OVA47028 remplace 4 références de l'ancienne gamme, sans modification des dimensions du produit et avec beaucoup plus de fonctionnalités.

SIGNE DE SORTIE



Kit Vetrosignal (25m) ou pictogrammes adhésifs (20m) pour toutes les directions.

DURABILITÉ



Plus de 40% des pièces en plastique sont en matériau recyclé. LED haute efficacité et efficacité énergétique accrue grâce à la batterie LiFePO4.

CONFIGURABLE



De 50 à 500lm, 4 autonomies configurables (1h/ 1,5h / 2h/ 3h) et mode permanent et non permanent sélectionnables via des cavaliers.

FLEXIBILITÉ



Flexibilité d'utilisation maximale. Encastrable, en saillie, au plafond et faux plafond.

se.com/be

Life Is On

Schneider
Electric

LE PLUS GRAND OFFICIEL
DISTRIBUTEUR MEAN WELL
AU BENELUX



THE SAFEST CHOICE

TELEREX

COMMANDEZ EN LIGNE: WWW.TELEREX-EUROPE.COM

Belgique: +32 (0)3 - 326 40 00 | Pays-Bas: +31 (0)76 - 578 20 00

Comment s'assurer de la performance d'une installation de détection intrusion ?

Afin d'asseoir un très bon niveau de sécurité pour les installations de détection d'intrusion, les acteurs du marché (assureurs, fabricants, distributeurs, installateurs, consommateurs, bureaux d'étude) ont rédigé un cahier des charges (T 015/2), sous le contrôle des autorités publiques. Celui-ci reprend des exigences de qualité pour ces installations. En vue de s'assurer du respect de ces exigences de qualité, la marque de qualité INCERT a été créée. Une certification INCERT en démontre donc le respect.



Rappel au niveau de la garantie INCERT

Un installateur certifié INCERT a l'obligation de remettre à son client une déclaration de conformité INCERT dès que l'installation a été mise en service et que le contrat d'entretien annuel a bien été signé. Ce faisant, cet installateur engage également sa responsabilité en déclarant que l'installation qu'il a réalisée répond bien aux prescriptions INCERT reprises dans le référentiel T 015/2¹. Ce référentiel reprend toutes les prescriptions garantissant la bonne performance dans le temps d'une installation de détection intrusion (voir cadre "Principales obligations").

Seuls les installateurs certifiés INCERT se sont engagés à suivre les règles INCERT, et seuls ceux-ci peuvent compléter des déclarations de conformité INCERT. Ils sont d'ailleurs audités régulièrement tant sur le plan administratif (autorisation ministérielle, ONSS, non-condamnation, procédures, etc.) que technique.

Les déclarations de conformité délivrées par les installateurs engagent leur responsabilité quant à la bonne performance des installations qu'ils réalisent, tant pour couvrir le niveau de risque visé que dans le temps. Par le biais de cette déclaration, ils s'engagent aussi à fournir un service après-vente d'un très haut niveau de qualité. Et si, contre toute attente, des exigences ne devaient pas être rencontrées, le client peut aisément introduire une plainte auprès du comité de gestion des plaintes de la marque INCERT.

Mais alors que valent les « attestations T 015/2 » que fournissent depuis peu certains organismes d'inspection, par rapport à une certification INCERT ?

En réalité, pas grand-chose ! Elles pourraient d'ailleurs être attaquées devant les tribunaux pour la confusion qu'elles entraînent !



DECLARATION DE CONFORMITE INCERT BATIMENT

Numéro : AA1-xxxxxx

Déclaration de conformité INCERT d'une installation d'alarme intrusion dérivée par l'entreprise de sécurité certifiée sous les références suivantes :

Entreprise de sécurité certifiée : Société : Certificat : Adresse : E-mail : Téléphone : Fax : TVA :		Utilisateur : Civilité : Nom : Société : Adresse : E-mail : Téléphone : Assurance : Secteur d'activité :	
Caractéristiques du système d'alarme : Risque : Théorique Effectif Principal : - du 1 ^{er} risque annexé* - du 2 ^e risque annexé* - du 3 ^e risque annexé* *si applicable		Date : Sinière extérieure : Raccordement à l'axe centrale : Date du raccordement : Centrale d'alarme : Référence interne :	
Conception, exécution et entretien : Responsable conception : Responsable exécution : Contrat d'entretien :		Signature : Signature : Référence :	
Notes et/ou remarques éventuelles concernant l'installation :			

Nous soussignés déclarons que l'installation à l'adresse mentionnée ci-dessus est conforme aux prescriptions de la note technique T 015-2 du CEN.

Date de la déclaration : _____
 Signature Installateur : _____
 Signature Client : _____

Titulaire de cette déclaration de conformité n'est pas visé par une installation mais par le comité d'inspection par un autre comité d'inspection. Ceci signifie que l'entreprise soussignée n'est pas certifiée. Ce document ne peut remplacer une telle attestation.

Une attestation de conformité peut être délivrée par un organisme d'inspection agréé par le Comité d'Incidents de Sécurité (CIS) de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est soumise à la validation de l'organisme d'inspection agréé par le Comité d'Incidents de Sécurité (CIS) de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est soumise à la validation de l'organisme d'inspection agréé par le Comité d'Incidents de Sécurité (CIS) de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est soumise à la validation de l'organisme d'inspection agréé par le Comité d'Incidents de Sécurité (CIS) de la Région de Bruxelles-Capitale.

DEB-BEC (1/08) (TR) v04v.2

Des exemples de déclaration de conformité INCERT sont disponibles sur le site d'INCERT : https://www.incert.be/sites/default/files/imce/INCERT_D%C3%A9claration_Conformit%C3%A9_B%C3%A2timent_Intrusion_2015_demo.pdf

Les organismes d'inspection limitent leur responsabilité à des obligations de moyens et non de résultats. Ceci est clairement repris dans leurs conditions générales de vente. C'est une caractéristique des organismes de contrôle qui n'engagent jamais leur responsabilité pour des actes posés par d'autres. Ils se bornent à vérifier les éléments visuels et (parfois !) fonctionnels par rapport aux exigences d'un référentiel. Ils ne peuvent que se positionner au sujet d'une présomption de conformité selon le temps et les moyens qui leurs sont alloués. En maximum quelques

heures de contrôles (voire moins !), ils ne contrôlent pas – et donc ne garantissent absolument pas – la performance des installations par

Principales obligations liées aux règlements INCERT et à la T 015/2

La démarche INCERT est une démarche de qualité et d'engagement.

Pour chaque installation, un installateur certifié a l'obligation de réaliser une analyse des risques. En prenant en compte tant les locaux et les valeurs à protéger que l'occupation du bien, la présence éventuelle d'animaux, les accès possibles et l'historique

éventuel des sinistres, cette analyse des risques permet de déterminer le niveau de risque de cette installation et de concevoir correctement une installation de systèmes d'alarme.

La note technique T 015/2 détaille les prescriptions auxquelles doit répondre une installation d'alarme en fonction du niveau de risque

déterminé. Ces prescriptions ne se limitent pas à l'utilisation de produits certifiés, mais détaillent chaque exigence, telle que l'emplacement et la protection du central intrusion, l'autonomie minimale à prévoir, l'obligation ou non d'une transmission ou la protection périmétrique et volumétrique à prévoir. Au plus haut se situe ce niveau,

au plus contraignantes seront ces exigences.

La déclaration de conformité qui sera remise par l'installateur certifié à son client atteste que l'installation réalisée respecte bien les prescriptions pour le niveau de risque et que cette installation est également couverte par un contrat d'entretien annuel qui sera réalisé par cette entreprise.

➔ rapport au niveau de risque à protéger.

Les organismes d'inspection limitent leur responsabilité dans le temps. Leurs conclusions reposent uniquement sur un instantané de l'installation pris à un moment donné, sans aucun suivi dans le temps en cas de non-conformité importante.

L'assureur ne sera probablement pas tenu informé en cas de rupture ou de non-signature du contrat d'entretien. Alors qu'avec une déclaration de conformité INCERT, il sera possible de tracer la date de retrait de la déclaration, si ceci devait être le cas.

Il n'y a pas d'autres contrôles par rapport à l'installateur, notamment sur sa capacité à assurer un service H24 7/7 et une remise en service immédiate en cas de problème (stock en matériel disponible, etc.)

Certaines de ces inspections pourraient être réalisées en dehors de tout contrôle BELAC et une vérification continue des scopes d'accréditation selon la T 015/2 des organismes d'inspection serait très laborieuse.

Ces attestations n'ont aucune valeur et voient le jour, car certains organismes de contrôle perçoivent ici du business facile : pas de responsabilité et retour sur investissement facile...

Endosser pareille attestation revient



donc à accepter un document qui ne vaut pas grand-chose. Ce serait comme accepter un rapport d'état d'un véhicule d'occasion complété par un garagiste et non par un centre de contrôle technique agréé. En d'autres mots, ce serait signer un chèque en blanc à tous niveaux (financier, juridique, technique, image) !

ANPI, mandatée par le comité de la marque INCERT, vérifie par voie d'audit de très nombreux installateurs et installations réalisées par des installateurs certifiés. Ces vérifications visent à valider que les installateurs agissent en responsables et assument leur niveau de service à celui défini consensuellement par les secteurs de l'assurance, des fabricants, des autorités, des consommateurs et des installateurs, et qui sont repris dans le référentiel INCERT.

Par respect pour ces installateurs et surtout convaincue que seul un suivi régulier des installateurs permet de garantir un niveau de qualité constant, ANPI s'est toujours refusée à rédiger ces attestations T 015/2.

AUTEURS:

Thierry De Leeuw
(Project Manager Certification ANPI)
en Alain Verhoyen
(General Manager ANPI)








NOTE:

¹ Note technique INCERT T 015/2
« Prescriptions générales relatives aux installations d'alarme intrusion »
- éd. 6, CEB-BEC, 2022.

NOUVEAU Kit vidéo JV AIPHONE

L'ESSENTIEL DE LA RÉNOVATION



-  **Mémoire d'images intégrée**
-  **Excellente qualité d'image**
-  **Utilisation intuitive**
-  **Design élégant**
-  **Conception antivandalisme**

Ce n'est pas seulement l'apparence des appareils qui attire l'attention avec un concept élégant et contemporain, mais aussi la fonctionnalité et l'utilisation intuitive qui élèvent cette dernière génération de portier vidéo à un niveau supérieur.



Panneau élégant 7", look verre, résistant aux rayures



CCI_VG_240120241631_A



CCI
Comptoir
Commercial
International

CCI nv/sa
Louiza-Marialei 8/5
2018 Antwerpen / Anvers
T: +32 3 232 78 64
info@cclin.vb | www.cclin.vb

Contrôle permanente de l'isolement (CPI), la surveillance et la protection des **réseaux de type IT**





Tendances dans les technologies de sécurité

Connaître les tendances actuelles en matière de technologies de sécurité vous permet d'aider vos clients à s'y retrouver dans l'éventail étourdissant des options et à mieux comprendre ce qui est le plus judicieux pour eux. Technologie et sécurité vont de pair et leur impact sociétal n'a jamais été aussi important. Que nous réserve l'année 2024 en matière de technologies de sécurité ?

L'importance des installations techniques de sécurité augmente partout dans le monde. En effet, pour assurer la sécurité, individus, institutions ou bâtiments doivent répondre à des normes toujours plus strictes. La sécurité des réseaux fait partie intégrante des Smart Homes et Smart Buildings. C'est notamment pour cette raison, par exemple, que Light + Building 2024 (voir page 16) concentre cette gamme de produits et de services dans le segment Intersec Building, qui couvre tout, de la technologie vidéo au contrôle d'accès en passant par les données et à la prévention contre l'incendie.

Cela étant, la protection numérique va bien au-delà de la sécurité proprement

dite. La surveillance, le contrôle d'accès et la protection des données sont tout aussi essentiels. En particulier lorsque les installations techniques de sécurité sont mises en réseau les unes avec les autres et avec l'ensemble des technologies du bâtiment. Plus l'ensemble des composants de sécurité adéquats est coordonné, plus leur efficacité collective est élevée. Il en va de même pour l'interconnexion des techniques de sécurité avec toutes les autres installations techniques d'un bâtiment. Les interfaces, les normes, la planification et l'intégration sont donc des facteurs d'influence fondamentaux.

Une attention constante pour la cybersécurité

La cybersécurité reste une ques-

COMITÉ SECTORIEL « SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE »

Ce comité sectoriel se concentre sur les entreprises agréées pour les systèmes d'alarme et définit la position de Techlink au sein d'ALIA Security.

En pratique, ce comité sectoriel est composé de trois sous-comités :

- Cambriolage (Loi sur la sécurité privée, TO15, INCERT, ...)
- Incendie (NBN S21-100-1, NBN S21100-2, BOSEC, ...)
- Vidéosurveillance et contrôle d'accès (loi sur la sécurité privée, etc.)

Techlink dispose d'un groupe de travail spécifique pour les installateurs de sécurité qui se réunit régulièrement. Lors de la dernière réunion, nous avons discuté de la position de Techlink sur la possibilité d'activer un système d'alarme dans le cadre d'une installation domotique, même si celle-ci n'a pas été installée par un installateur agréé.

N'hésitez pas à prendre une part active aux discussions avec vos collègues d'entreprises d'installation concernés et à codéterminer ainsi la position de Techlink.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
consult@techlink.be

tion très importante et délicate pour toutes les parties dans notre secteur car les clients et les régulateurs se préoccupent davantage de la sécurité de leurs données et de la protection de leur vie privée, tout en établissant à cet égard des normes et des exigences plus élevées. La cybersécurité n'est plus un « bon point » mais un « point essentiel ». Elle exige un engagement permanent (avant tout) en matière d'apprentissage et de développement. Tout cela conduira à une nouvelle forme de cybersécurité qui mettra l'accent sur la vérification continue plutôt que sur le simple renforcement des réseaux et des systèmes.

Le Network and Information Security (NIS2) veille à ce que les installateurs soient plus explicitement impliqués dans la résilience numérique de leurs clients. Cela signifie par exemple qu'il y aura également une obligation de surveillance structurelle des installations ou des réseaux.

L'avenir de la sécurité

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

combinée à la sécurité physique est principalement axée sur la vidéosurveillance avancée. L'apprentissage automatique ou profond (machine ou deep learning) est principalement appliqué à l'utilisation de l'analyse vidéo, de plus en plus utilisée dans le secteur de la sécurité où elle sert principalement de support au personnel de surveillance sur le terrain. Aujourd'hui, l'IA est déjà utilisée dans l'environnement des centraux d'alarme agréés. Elle est déployée pour faire office de filtre intelligent par rapport aux images envoyées par un client au central d'alarme. Elle peut aider, en d'autres termes, l'opérateur à donner l'instruction appropriée. Nous pensons que les applications d'analyse vidéo deviendront de plus en plus sophistiquées en 2024, ce qui rendra leur déploiement à grande échelle plus facile et plus rentable. Les applications d'IA sont diversifiées et nécessitent des écosystèmes plus ouverts !

L'AIOT (combinaison anglophone d'IA et d'IdO) créera une voie importante en vue d'une stimulation de la transformation numérique dans divers secteurs. Cela peut se faire en créant un jumeau numérique qui jette un pont entre mondes physique et numérique.

Il faut également compter avec la croissance de la vidéosurveillance basée sur le cloud, la technologie 5G, etc.

Interconnexion

Le secteur de la protection contre les intrusions est de plus en plus confronté à la numérisation progressive et aux exigences spécifiques des Smart Homes en des Smart Buildings. La conformité aux directives européennes, le confort, l'interconnexion et le cloud sont caractéristiques des nouvelles solutions. Dans le cadre de cette interconnexion, la demande de systèmes de détection d'intrusion avec contrôle à distance est en forte augmentation. Ces systèmes deviennent des architectures avancées, capables de gérer plusieurs

fonctions simultanément, notamment l'alarme, la vidéosurveillance, la domotique et le contrôle d'accès.

Contrôle d'accès

Les systèmes d'accès basés sur la biométrie, les codes QR ou la technologie NFC ne sont que quelques-unes des nombreuses et dernières technologies utilisées en matière de contrôle d'accès. Quand il est question de ces systèmes de contrôle d'accès sophistiqués, le respect du RGPD et de la réglementation en matière de protection de la vie privée doit toujours être assuré. Les données biométriques telles que la reconnaissance faciale ne peuvent être utilisées qu'avec le consentement de l'intéressé.

Réglementation

Bien qu'il soit de plus en plus possible d'intégrer les différents systèmes, nous insistons sur le fait que l'installation de systèmes d'alarme et de systèmes caméra en Belgique doit être assurée par des installateurs agréés. Cette réglementation est prévue par la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière. « L'objectif de cette réglementation est de garantir la qualité et la fiabilité, mais aussi d'assurer une protection optimale du consommateur. En effet, un installateur (d'alarmes) agréé dispose des connaissances et de l'expérience nécessaires pour effectuer une analyse de risque approfondie d'une installation. L'inspection et l'entretien annuels de cette installation ne sont pas sans importance. Cela pour garantir un bon fonctionnement et éviter de fausses alarmes », explique **PATRICK VAN LIEMPT**, secrétaire général d'ALIA Security.

En conclusion

JOHAN CHENOT, membre de Techlink et président d'ALIA Security depuis 2024, résume : « Le focus de l'installateur d'alarme agréé passe de l'installation de produits à la fourniture d'un concept global soutenu par les services nécessaires. »

La fiscalité automobile en 2024 : un état des lieux

Comme nous l'avons constaté dans des articles précédents, la fiscalité automobile évolue à un rythme sans précédent. Alors que 2024 commence à peine nous voilà une fois de plus en présence de plusieurs règles nouvelles et modifiées. Nous voudrions mettre en lumière certains points d'attention fiscaux éventuellement pertinents si vous souhaitez investir dans un véhicule et/ou une borne de recharge en 2024.



Déductibilité des frais de voiture : entrée en vigueur du régime transitoire

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la législation sur l'écologisation fiscale et sociale de la mobilité est entrée dans une nouvelle phase, notamment en ce qui concerne la déductibilité des frais de voiture. En effet, les véhicules (hybrides) à moteur à combustion achetés, pris en leasing ou loués entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2025 relèvent désormais de la phase 2 de la réforme par étapes.

Cette deuxième phase peut être qualifiée de régime transitoire où la méthode de calcul préexistante de la déductibilité continuera à s'appliquer, étant entendu que les limites supérieures de déductibilité seront progressivement supprimées tandis que les limites inférieures expireront.

En 2024, l'impact du régime transitoire restera relativement limité sur la majorité des véhicules. En revanche, la déductibilité maximale de ces véhicules sera déjà limitée à 75 % durant l'exercice 2025. Durant l'exer-

cice 2026, ce plafond passera à 50 %, puis à 25 % en 2027 avant de passer à 0 % durant l'exercice 2028.

Par conséquent, à partir du 1^{er} juillet 2023, l'achat, le leasing ou la location d'un véhicule (hybride) équipé d'un moteur à combustion sera beaucoup moins avantageux sur le plan fiscal qu'auparavant. Il reste toutefois possible de trouver refuge dans la gamme de plus en plus large des véhicules zéro émission (électriques). Concernant ces véhicules, qu'ils soient achetés, pris en leasing ou loués, la déductibilité fiscale ne sera réduite qu'à partir du 1^{er} janvier 2027.

Les incitations fiscales en faveur des bornes de recharge disparaissent en 2024

Les incitations fiscales visent à encourager aussi bien les particuliers, par le biais de réductions d'impôt, que les entreprises, par le biais de déductions de charges accrues, à investir dans des solutions de recharge. Toutefois, ces deux systèmes d'incitants prendront fin le 31 août 2024. Les personnes qui envisagent d'installer une

borne de recharge ont donc tout intérêt à le faire sans tarder.

Les entreprises peuvent encore bénéficier d'une déduction majorée de 150 % jusqu'au 31 août 2024, tandis que les particuliers peuvent encore profiter d'une réduction d'impôt de 15 % pour les dépenses payées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 août 2024. Attention, pour bénéficier de l'une ou de l'autre de ces mesures, les conditions nécessaires doivent être remplies.

Conclusion

Une bonne application – et surtout opportune – des mesures et incitants susmentionnés peut certainement être fiscalement intéressante, mais il faut toujours tenir compte de toutes les règles de base applicables. Il est donc préférable de consulter en temps utile votre conseiller fiscal.

AUTEURS:

Frank Vancamp, Partner chez KPMG Tax, Legal & Accountancy
Tom Leven, Supervisor chez KPMG Tax, Legal & Accountancy
Arno De Haen, Conseiller chez KPMG Tax, Legal & Accountancy



**INTÉGRATION
FACILE DANS
L'INFRASTRUCTURE
EXISTANTE !**

LE LOAD MANAGEMENT EST PLUS QUE LA GESTION DE LA STATION DE CHARGE

L'énorme croissance de l'électromobilité agit comme un catalyseur de la transition énergétique pour les solutions de gestion des charges transversales. Avec la technologie WAGO, l'intégration de la mobilité électrique et de la gestion de la charge peut être conçue comme une gestion globale de l'énergie - et à l'épreuve du temps. De cette manière, la totalité de la production, du stockage et de la consommation d'énergies régénératives peut être équilibrée de manière flexible et avec un approvisionnement sûr.

Découvrez plus d'avantages en scannant le code QR



www.wago.com

Tendances RH en 2024

Comme à l'habitude, le coup d'envoi de 2024 est donné avec l'annonce des nouvelles tendances en matière de ressources humaines. Nous souhaitons faire le point avec vous sur les nouveautés qui verront le jour à partir de 2024 ou qui ont déjà démarré l'année passée. Même si nous ne pouvons pas tout détailler dans ces pages, les sujets ci-dessous seront expliqués en détail dans nos newsletters numériques. N'hésitez pas à les parcourir pour plus de détails !

Le Federal Learning Account (FLA)

Former collectivement ou individuellement ? Discuter, élaborer, négocier, enregistrer des plans de formation ? Payer pour la formation ou se faire payer la formation ?

2023 a déjà été l'année où le gouvernement a introduit le droit individuel à la formation. En tant qu'organisation sectorielle, Techlink a fortement poussé pour que le droit individuel à la formation soit introduit progressivement et non pas immédiatement à travers les cinq jours individuels imposés par la loi relative au marché du travail du 3 octobre 2022. Cette même loi a également donné vie à l'obligation d'établir un plan de formation annuel.

Les choses iront plus loin en 2024. À

partir du 1^{er} avril 2024, chaque employeur ou son mandataire sera tenu d'enregistrer dans le FLA toutes les formations individuelles suivies par les travailleurs. Le FLA est une application numérique qui donne aux travailleurs un aperçu de leur droit individuel à la formation.

L'élaboration concrète de cet outil est confiée à l'ONSS et à Sigedis. Nous vous tiendrons bien entendu au fait de l'évolution de cet outil.

Extension des flexi-jobs

Le gouvernement fédéral a inclus l'extension des flexi-jobs à 12 nouveaux secteurs dans l'accord budgétaire d'octobre 2023. Ni le secteur électrotechnique, ni le secteur de la construction ne font partie d'aucun des 12 secteurs où les flexi-jobs sont automatiquement autorisés.

Une allocation supplémentaire pour le chômage temporaire

À partir de janvier 2024, le pourcentage des allocations de chômage temporaire diminuera. À partir de cette date, les travailleurs n'auront plus droit qu'à des indemnités égales à 60 % de leur salaire plafonné, au lieu de 65 %. Pour compenser cette perte de salaire, une indemnité complémentaire de chômage temporaire sera mise en place à la charge de l'employeur ou du Fonds de sécurité d'existence. Cette indemnité complémentaire s'ajoute aux indemnités complémentaires existantes prévues par la loi, les conventions collectives ou d'autres accords d'entreprise.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore quelle sera la réaction des secteurs de la construction et de l'électro. Nous recommandons donc de suivre de près les bulletins d'information des secteurs concernés.

Vacances annuelles – nouvelles règles en cas de maladie

Jusque fin 2023, les travailleurs devaient prendre leurs jours de vacances avant la fin de l'année de vacances. À défaut, ils perdaient presque toujours ces jours. Cette situation a changé depuis le 1^{er} janvier 2024. Les travailleurs peuvent désormais reporter leurs vacances sur les années suivantes s'ils n'ont pas pu les prendre à temps en raison de certaines suspensions, comme une maladie. Le travailleur peut prendre ces jours jusqu'à 24 mois après la fin de l'année de vacances.

ET SI VOTRE TRAVAILLEUR TOMBE MALADE PENDANT SES VACANCES ?

À partir de 2024, les travailleurs pourront parfois prendre leurs vacances plus tard. Cela ne sera possible que dans certains cas de suspension du contrat de travail. En cas de maladie pendant les vacances, par exemple.

Jusque fin 2023, un travailleur malade pendant ses vacances ne pouvait pas reporter ces jours sur une période postérieure à ces vacances. Cette règle n'était pas conforme au droit européen et a été adaptée dans la législation belge relative aux vacances. En effet, un travailleur doit pouvoir bénéficier de quatre semaines de vacances par an. Un travailleur qui tombe malade pendant ses vacances ne peut pas le faire.

Décompte du simple pécule de vacances de départ : nouvelle méthode de calcul

Au 1^{er} janvier 2024, les règles relatives au décompte du simple pécule de vacances de départ des employés et du pécule de vacances en cas de passage du statut d'ouvrier à celui d'employé seront fondamentalement modifiées. Lorsqu'un employé quittait son employeur, il recevait un pécule de va-



cances de départ : le pécule de vacances pour les jours de vacances qu'il n'avait pas pris l'année de son départ et le pécule de vacances pour les services prestés l'année de son départ. Ce pécule de vacances est déterminé notamment sur des documents appelés attestations de vacances. Jusqu'en fin 2023, lorsque le double pécule de vacances était calculé par le nouvel employeur, l'attestation de vacances dans son ensemble était calculée en une seule fois. Par voie de conséquence, au cours de ce mois de décompte, le travailleur percevait souvent un salaire faible, voire nul.

Les partenaires sociaux se sont penchés sur cette question et, dans son avis n° 2.297, le Conseil National du Travail a proposé une solution conduisant à l'application, à partir du 1^{er} janvier 2024 (année de vacances 2024, exercice de vacances 2023), d'une nouvelle pratique de déduction du simple pécule de vacances de départ.

Cette nouvelle solution de décompte du pécule de vacances de départ de l'ancien (des anciens) employeur(s) et du pécule de vacances en cas de passage du statut d'ouvrier au statut d'employé prévoit une déduction de 90 % par jour de vacances pris et couvert par l'attestation de vacances ainsi qu'une correction en décembre.

La nouvelle procédure de décompte prévoit donc deux étapes : une pre-

mière étape au cours de laquelle les droits aux vacances sont déterminés au moment où sont pris les jours de vacances et une deuxième étape au cours de laquelle un décompte définitif du pécule de vacances de départ pour le simple pécule de vacances est effectué en décembre.

Élections sociales

Tous les quatre ans, les entreprises de 50 salariés et plus organisent des élections sociales, les prochaines étant en 2024. Les salariés élisent leurs représentants au Conseil d'entreprise (CE) et/ou au Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) pour les quatre années à venir. Les élections sociales de 2024 auront lieu du 13 au 26 mai 2024. Chaque entreprise a déjà fixé son jour d'élection.

ATTENTION ! Ne seront pas seulement élus les membres du Conseil d'entreprise et/ou du CPPT, la délégation syndicale sera renouvelée également. Soit via des élections, soit via désignation. Au printemps, Techlink organisera une séance d'information sur le fonctionnement de la délégation syndicale dans le secteur électrotechnique et plus particulièrement sur la manière dont les employeurs et les cadres doivent procéder.

Contrôles éclairés en 2024

En 2024 également, le Service d'information et de recherche sociale (SIRS)

poursuivra la lutte contre la fraude sociale. Dans ce cadre, il organisera de nouveau des contrôles éclairés nationaux dans un certain nombre de secteurs. Fin 2023, nous avons déjà annoncé que le mois de janvier serait le mois des contrôles éclairés dans les secteurs de la construction et de l'électrotechnique. N'hésitez pas à contacter Techlink si vous avez d'autres questions à ce sujet ou si vous souhaitez obtenir de l'aide.

Augmentation de l'indemnité vélo en 2024

À partir du 1^{er} janvier 2024, l'exonération sociale et fiscale de l'indemnité vélo sera portée à 0,35 euro par kilomètre. Le gouvernement souhaite ainsi promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail. Un plafond annuel de 2 500 euros sera également introduit. Nous tenons toutefois à souligner que les partenaires sociaux du secteur électrotechnique accordent une indemnité vélo de 0,27 euro par kilomètre.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions spécifiques, veuillez envoyer un courriel à l'attention de Nathalie Kaniewski – Senior Legal Advisor/Juriste d'entreprise – et/ou à Geert Verschraegen – Teamleader Legal Department chez Techlink (consult@techlink.be).

Quelles sont les tendances marketing 2024 ?

IA, médias sociaux, algorithmes,... Ces technologies influencent notre vie et nos comportements d'achats. Elles ont connu un coup d'accélérateur ces 2 dernières années et ont un impact sur les entreprises. Pour suivre ces technologies et en anticiper les tendances, il faut établir une stratégie marketing, même si on ne dispose pas « in house » d'un marketeur. Notre Marketing & Communication Manager vous donne quelques pistes pour trouver votre chemin à travers les tendances 2024.

« Les tendances marketing pour 2024 se concentrent sur l'IA, le marketing d'influence, le social listening, les réseaux sociaux, le Social Commerce, ... »

CAROLE METZMACKER

Le marketing, c'est quoi ?

Ce sont les activités mises en œuvre pour comprendre, influencer et satisfaire les besoins et désirs des consommateurs. Cela englobe la recherche de marché, la segmentation, le ciblage, la promotion, la distribution et la gestion des produits/services, en intégrant les nouvelles technologies et les plateformes numériques pour atteindre les cibles préalablement définies, de manière efficace et pertinente, qu'il s'agisse de vos clients, vos collaborateurs, actionnaires, médias ou grand public. Le marketing mo-

derne met l'accent sur les relations durables avec les clients, la personnalisation des expériences et une approche axée sur la valeur ajoutée pour les parties prenantes. Afin d'implémenter une stratégie marketing optimale pour son entreprise, et cela, quelle que soit sa taille, il est important de tenir compte des tendances à venir.

L'IA oui... mais avec modération !

L'intelligence artificielle est partout... et évolue à une vitesse faramineuse ! Sa capacité accrue à collecter, trai-





ter et analyser une quantité astronomique de données en quelques secondes permet aux entreprises de mieux comprendre les besoins et les préférences de leurs clients, et donc, de leur fournir des expériences plus personnalisées et engageantes. Elle permet également aux marketeurs d'automatiser certaines tâches fastidieuses, ce qui représente une amélioration des processus marketing, un gain de temps et une réduction des coûts.

« Il faut néanmoins garder un esprit critique par rapport aux contenus générés par l'IA », nous explique **CAROLE METZMACKER**. « Il faut se documenter, recouper et vérifier les informations. Pour développer votre stratégie marketing et maximiser l'impact de vos campagnes, l'IA peut être une aide précieuse, aussi pour l'optimisation, l'automatisation et la personnalisation de l'expérience clients... Il faudra également veiller au respect des droits d'auteur ! Rien ne vaut un contrôle « humain » pour valider un contenu généré artificiellement ! »

Le marketing d'influence

Le marché mondial du marketing d'influence est évalué à 21 milliards de dollars (Mc Kinsey, 04/23), il connaîtra une croissance de 109% dans les 3 ans (Deloitte, Automne 2023). L'IA n'est pas étrangère à cette évolution ; grâce à l'automatisation des tâches répétitives et la création de contenu, elle est devenue la meilleure amie des influenceurs.

Au niveau stratégie marketing, il sera important d'aligner les influenceurs sur sa marque et de sélectionner les profils qui incarnent véritablement les valeurs de votre entreprise. Mieux vaut privilégier des partenariats avec des experts reconnus pour être crédible ou des micro-influenceurs pour des contenus authentiques.

Le social listening

« Ce n'est pas nouveau, maintenir une veille régulière est fondamental pour une entreprise, qu'elle soit concurrentielle, technologique, commerciale ou environnementale » explique Carole. « Et c'est valable pour les réseaux sociaux ». L'activité de veille sur les ré-

seaux sociaux permet aux entreprises de surveiller leur e-réputation, d'analyser ce que font leurs concurrents, d'anticiper et gérer les situations de crise, de détecter les tendances... En 2024, 5,17 milliards de personnes seront présentes sur les réseaux sociaux (Statista) !

« Le social listening permet aujourd'hui à l'entreprise de maîtriser les conversations et de protéger sa réputation », commente Carole. Grâce à cette analyse en direct, il est possible de construire son récit de marque à travers les retours des consommateurs, de surfer sur les « trends » des réseaux sociaux. Mais attention aux « bad buzz » ! Il est indispensable de garder une stratégie centrée sur le client.

Les réseaux sociaux deviendront le moteur de recherche de référence

Aujourd'hui la recherche se fait via les réseaux sociaux. 76% des consommateurs les utilisent pour chercher de nouvelles marques, produits ou

Hannelore Verheyen, Fondatrice et CEO de Boostways, estime quant à elle que « Le bon marketing commence, continue et se maintient avec une stratégie solide. C'est la base : la stratégie d'abord, le reste après. »



En misant sur une stratégie de marketing durable avec un contenu de valeur pour votre cible, votre entreprise respire l'expertise. Mais que mettre en place stratégiquement avant de jouer sur d'autres éléments ? « Tout d'abord, le positionnement ! », explique-t-elle. « C'est un de mes chevaux de bataille parce que c'est incroyablement important. Un positionnement clair fait vraiment la différence entre les gens qui vous remarquent et ceux qui vous ignorent. Se positionner, c'est prendre une position claire avec votre entreprise sur le marché. Qui êtes-vous ? Que proposez-vous ? Pourquoi êtes-vous unique ? Il est essentiel non seulement de vous concentrer sur la fonctionnalité des produits et services, mais aussi sur la valeur ajoutée que vous avez à offrir à vos clients. »

Et Hannelore d'ajouter : « Dans un monde qui se numérise à la vitesse de l'éclair, une forte présence en ligne est inestimable. Et les entreprises techniques ne surfent pas toujours sur cette vague. Une forte présence en ligne commence avec un bon site web. C'est véritablement la

carte de visite numérique de votre entreprise et donc un puissant outil de vente. Les médias sociaux arrivent ensuite. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le marketing direct n'est pas mort. Il reste un outil puissant, surtout depuis la mise en place des algorithmes sur les réseaux sociaux et les modifications au niveau de la politique de confidentialité qui ont affecté la visibilité organique des marques sur des plateformes telles que Facebook, Instagram et WhatsApp. Un mailing direct n'est pas affecté par ces changements ; il offre une communication directe et personnalisée, indépendante des algorithmes externes et, qui plus est, vous pouvez suivre ces communications de près. »

services (TINT's State of Social & User-Generated Content – 2023). Ce changement aura une grosse incidence sur le marketing des entreprises, rien qu'en termes de référencement. Les moteurs de recherche traditionnels s'adaptent et donnent la priorité à l'UGC : User-Generated Content.

« Si vous faites une recherche sur Google sur un thème ciblé, les premiers résultats que vous obtiendrez seront des références UGC », précise Carole. « On rejoint ici la seconde tendance ; en collaborant avec des influenceurs, on créera du contenu qui répond à des questions de recherche des internautes ; du contenu inspirant, divertissant, éducatif, pratique et utile (des how-to, tutoriels...) ; qui sera bien positionné sur le search et le social. La stratégie marketing sera multiplateforme : il faudra créer des

mots-clés pour le search et identifier les tendances virales pour le social media (grâce au social listening). Et enfin, ce contenu devra être partagé sur les différents canaux. »

Le « Social Commerce »

Dans un contexte où le budget est une vraie contrainte, investir dans le social commerce est peut-être la clé. Cette tendance évolue doucement et devrait atteindre sa vitesse de croisière en 2024. L'essentiel est de s'adapter à son consommateur et d'aller le chercher là où il se trouve : identifier les bonnes plateformes, expérimenter les fonctionnalités de shopping, collaborer avec des influenceurs et utiliser leur UGC pour faire connaître sa marque...

Le marketing durable, éthique et authentique.

« Le consommateur ne cherche plus

seulement à acheter un produit/un service qui va satisfaire son besoin. Il recherche de l'authenticité et de la transparence de la part des entreprises en matière de développement durable. Il s'identifiera de plus en plus à des entreprises conscientes des défis sociaux et environnementaux et qui véhiculent des valeurs auxquelles il adhère. » nous confie Carole. Les entreprises doivent tenir compte du développement durable dans leur stratégie marketing. Cette tendance se confirme en 2024 et se manifeste par des produits/services plus respectueux de l'environnement, des pratiques internes responsables et des engagements sociaux envers les consommateurs. Les micro-influenceurs deviennent ici encore des alliés clés pour partager ces initiatives, renforçant la crédibilité d'une marque.



Niko Intense bronze coated



Niko Intense : une solution élégante pour toute maison contemporaine

Les formes douces et les détails subtils de Niko Intense donnent du style à chaque intérieur. Que vous choisissiez la finition blanche intemporelle qui se fond parfaitement dans le mur ou que vous jouez avec un accent noir ou gris audacieux, **Niko Intense sait toujours comment créer l'atmosphère adéquate.**



niko.eu/finishings

niko

PA-1242-02

Célébration de la première « Journée européenne de l'Installateur » lors de l'Installers' Summit

Le 9 novembre 2023, EuropeOn et GCP Europe – les organisations qui représentent Techlink au niveau européen dans l'électrotechnique et le HVACS – ont donné le coup d'envoi de la première « Journée européenne de l'Installateur » lors de l'Installers' Summit au Parlement européen. Une occasion idéale pour rencontrer nos fédérations européennes sœurs et discuter des défis communs à notre secteur (tels que les compétences et l'intelligence artificielle). Pas moins de 26 organisations issues de 16 pays européens ont participé à ce sommet de deux jours (les 9 et 10 novembre).

Photo's événement : © Geoffrey Fritsch

Ce nouvel événement annuel introduit lors de l'Installers' Summit 2023 a pour objectif de reconnaître et de valoriser l'importance du secteur de l'installation et de l'ensemble de ses travailleurs (hommes et femmes) ainsi que leur contribution aux transitions énergétique et numérique. Il vise également à mettre en lumière les réalisations et les innovations du secteur ainsi qu'à souligner les besoins des installateurs, tout en créant de nouveaux moyens de mettre en relation les parties prenantes qui travaillent avec les professionnels de l'installation.

Conférence au Parlement européen

Une approche résolue et le rôle indéniable de l'installateur sont aujourd'hui plus importants que jamais pour guider notre continent européen à travers les transitions nécessaires. Il était stratégique de tenir cette édition du Sommet à Bruxelles puisque le Parlement européen et la Commission seront renouvelés en 2024.

COMPÉTENCES

Dans l'esprit de l'Année européenne des compétences, la première partie du sommet s'est concentrée sur les com-



L'eurodéputée ILANA CICUREL a pris la parole en premier lieu, mettant l'accent sur la promotion des compétences de la population européenne, appelant à un « processus de Bologne des compétences » (dans le cadre du processus de Bologne, les gouvernements européens se consultent mutuellement sur les réformes de l'enseignement supérieur et s'efforcent d'éliminer les obstacles à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur).

pétences avec des débats et la contribution de plusieurs intervenants : l'eurodéputée Ilana Cicurel, le journaliste David Goodhart (auteur de Head, Hand, Heart) et Pär Lundström, Conseiller politique senior chez IN.SE Suède.

Au cours de la partie conclusive de ce volet, Oliver Jung, Secrétaire général

de GCP Europe, a souligné la nécessité de trouver des solutions pour lutter contre le fossé actuel entre la disponibilité des professionnels qualifiés et les besoins du secteur de l'installation. Il a également fait état de la nécessité d'attirer des talents capables d'utiliser à la fois l'intelligence artificielle (IA) et les outils traditionnels



Point d'orgue du groupe de travail compétences où collaboraient EuropeOn et GCP Europe. PÅR LUNDSTRÖM a animé un panel interactif sur les bonnes pratiques et fait l'éloge de la capacité de nos travailleurs à s'adapter et à surfer sur les quatre vagues: l'énergie, le climat, le numérique et les matériaux.



MARTIN ULBRICH (à gauche) de la DG Connect de la Commission européenne a fait la lumière sur l'AI Act, une législation nécessaire pour soutenir un développement positif de l'IA en Europe.

THIERRY GEERTS (à droite), directeur de Google Belgique, a fait référence aux concepts que sont l'ubiquitous computing/ambient technology pour définir notre relation avec l'IA, qui ne produit pas sa propre intelligence mais constitue un miroir utile de la nôtre.

pour stimuler le développement de pratiques d'installation innovantes.

IA

La deuxième partie du sommet, consacrée donc à l'IA, a réuni cinq autres intervenants : Martin Ulbricht, Expert senior au sein de l'unité de la Commission chargée de l'élaboration

et de la coordination de la politique en matière d'intelligence artificielle, Thierry Geerts, CEO de Google Belgique et auteur de Homo Digitalis, Josh Bone, Directeur d'ELECTRI International (États-Unis), Troels Blicher Danielsen, Directeur administratif de Tekniq Arbejdsgiverne (Danemark) et Luc Verduyssen, de l'association KNX.

En guise de conclusion, Julie Beaufils, Secrétaire générale d'EuropeOn, a souligné le potentiel de transformation que représente l'IA pour le secteur de l'installation, mais également le fait que les entrepreneurs en installations mécaniques doivent de plus en plus considérer l'IA comme un nouvel outil de leur arsenal. ➔

➤ Tant les installateurs que les parties prenantes doivent cependant bénéficier d'un accès systématique aux données pour réussir cette transition numérique. Les PME doivent également bénéficier d'un soutien accru et l'accent doit être mis en permanence sur la sécurité.

Dîner de gala

Ce même soir, Techlink a rencontré ses homologues européens dans le cadre de l'Installers' Summit pour un dîner de gala dans le magnifique théâtre du Vaudeville, au cœur de Bruxelles. Notre directeur général, Kris Van Dingenen, a souhaité la bienvenue à toutes les fédérations présentes pour un travail en réseau. ➤

KRIS VAN DINGENEN: « La guerre des talents est un énorme problème pour les entreprises d'installation, les distributeurs et les fabricants ! Notre secteur est sexy mais il n'est pas toujours perçu comme tel. Les techniques ont beaucoup évolué et les jeunes n'en sont pas toujours informés à l'école. Si nous parvenons à leur montrer l'importance prise par la numérisation et comment nos nouvelles installations techniques contribuent à un avenir plus durable, les emplois techniques deviendront certainement plus attrayants. Ensemble, nous devons prendre conscience du rôle indéniable que nous jouons dans la société. »



GEOS
Robustes. Flexibles. Sûrs.

els spelsberg



Boîtier industriel et extérieur
Boîtier vide et armoires de commande GEOS

ROBUSTESSE

Résistance aux UV et aux intempéries
Résistance à la corrosion
Résistance aux températures
Résistance
Grande résistance aux chocs IK 09

FLEXIBILITÉ

Diversité de boîtiers
Montage variable
Usage facile

SÉCURITÉ

Système d'étanchéité Drain-Protect
Protection contre la poussière, la pluie,
la neige, les jets d'eau
Éléments d'aération BEL Air
Classe de protection II et tension nominale
d'isolation 1 000 VCA et 1 500 VCC
Indice de protection élevé IP66/IP67

www.spelsberg.be/fr

fiable.passionnant.vert.

19 AU 22 MARS 2024

**NOUS CONNECTONS
L'AVENIR**

SHK+E
ESSEN

Salon de la branche sanitaire,
chauffage, climatisation
et électrotechnique

Tout savoir sur les évolutions actuelles et futures du secteur.

- ▶ Tendances, produits, technologies : numériques, durables, esthétiques.
- ▶ Pleins feux sur l'optimisation des travaux d'installation : simples, rapides et sûrs – pour les installateurs et autres professionnels.
- ▶ Un programme complet : approfondissement et formation continue, visites guidées, journées spéciales pour les installateurs, etc.

Soyez fin prêts pour l'avenir grâce au SHK+E ESSEN !

www.shke-essen.de | [#shkpluseessen](https://twitter.com/shkpluseessen) | [in](#) [f](#) [v](#) [i](#)

MESSE
ESSEN



➤ Visite à « The Wings »

Dans le cadre de l'Installers' Summit, le 10 novembre 2023, les fédérations européennes du secteur de l'installation ont visité « The Wings », une réalisation de Ghelamco. Ce complexe immobilier ultramoderne est l'un des plus innovants de Belgique et une vitrine des installations techniques durables. Il a été récompensé à plusieurs reprises pour le niveau élevé de ses normes de durabilité : BREEAM Excellent, WELL Gold & DGNB Gold.

A titre d'exemple :

- Plus de 200kWc en panneaux solaires ;
- BTES exclusif pour le chauffage et le refroidissement, pas de raccordement au gaz ;
- Collecte de 420 000 litres pour réutilisation sanitaire ;
- Toits verts et wadis ;
- Premier complexe de bureaux en Belgique certifié neutre en CO₂ et en énergie.

Ghelamco dispose d'un brevet sur les développements révolutionnaires à l'architecture audacieuse. « The Wings » s'inscrit parfaitement dans ce cadre dans la mesure où il concilie parfaitement le travail et le bien-être dans un site triple A. Le bâtiment est situé à Diegem, à un endroit stratégique proche de l'aéroport, du ring de Bruxelles et de plusieurs échangeurs importants.

Il a été conçu par assar architects (qui



L'Atrium

a également conçu le futur bâtiment de construction circulaire.

Ce projet a été co-exécuté par les entreprises membres de Techlink suivantes : EQUANS Facility Management et SPIE Belgium.

EQUANS

L'entreprise membre Equans attache une grande importance à la politique zéro carbone, ce qui se reflète dans ce bâtiment. Elle était responsable d'un certain nombre de domaines techniques : de l'électricité à l'éclairage en passant par la détection d'incendie et le système d'extinction automatique. **ROBBY SWINNEN**, chef de projet, nous livre quelques explications : « L'équipe d'Equans était responsable de la conception de tous les tableaux électriques, du système d'alimentation de secours, du système de jeu de barres destiné à l'infrastructure de recharge des voitures électriques et de l'éclairage avec réglage intelligent. Equans s'est chargé de la réalisation pratique des

ailes 1/2/3, de l'Atrium, du parking et de la zone hôtelière. À partir des principaux tableaux de distribution, le projet comprenait les tâches suivantes : l'installation des tableaux électriques, l'installation des chemins de câbles et des prises, le tirage des câbles d'alimentation vers les différents locaux et la connexion des différents éléments à alimenter. Le bâtiment répond à toutes les normes et standard de sécurité. Faisaient aussi partie des tâches le contrôle d'accès, la vidéophonie, la détection d'incendie et l'éclairage de secours. La détection d'incendie est assurée aux étages, dans les locaux et les faux plafonds à l'aide de différentes techniques telles que les détecteurs et l'aspiration, l'atrium étant l'espace le plus complexe en raison de sa hauteur et de sa grande coupole en verre.

Outre la partie électricité, le département Fire Protection d'Equans a également pris part à ce projet impressionnant avec l'installation du système d'extinction automa-

FEDERALE
Assurance

3 mois gratuits sur votre Omnium*, ça vous branche ?



Calculez votre prime sur
federale.be/3moisgratuitspro



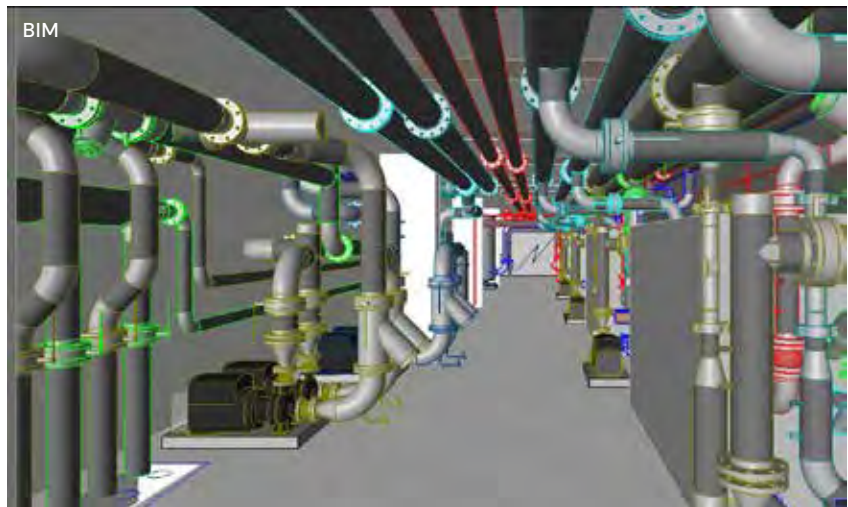
* Réduction valable la 1^{ère} année du contrat souscrit durant l'action, directement intégrée dans le calcul de la prime et recalculée au prorata si couverture de moins d'un an. Infos et conditions sur federale.be/3moisgratuitspro. **Fédérale Assurance** - E.R : Tom De Troch - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - www.federale.be. Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC. Compte financier : BIC : BBRUBEBB IBAN : BE31 3100 0723 3155 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506.

▼ tique. Celui-ci est équipé d'une pompe électrique alimentée par un générateur de secours d'Equans en cas de panne de courant. Le système est divisé en quatre zones, avec un point de contrôle par aile. Ces points de contrôle sont composés d'un clapet anti-retour qui déclenche une alarme afin que l'utilisateur sache dans quelle aile les extincteurs automatiques ont été activés. Le système d'alarme est relié au système de gestion du bâtiment et au système de détection d'incendie. Détail amusant : à plusieurs niveaux, les conduits des extincteurs automatiques n'ont pas la couleur rouge standard, mais ont des couleurs RAL adaptées à l'aménagement du client final. »

SPIE BELGIUM

L'entreprise membre SPIE Belgium, filiale belge de SPIE, a également été impliquée dans le projet « The Wings » pour le volet HVAC. Sa Business Unit (BU) Building Projects HVAC Geel, qui développe et réalise des installations techniques pour le HVAC et le sanitaire, place l'accent sur les installations durables et les sources d'énergie renouvelables (combustibles non fossiles). **GUY VANUYTVEN** et **JO MAES**, responsables de projet chez SPIE, soulignent combien chaque projet est un nouveau défi : « Que nous réalisons des installations HVAC ou des chantiers industriels, des bâtiments neufs ou des rénovations totales, des stades ou des villes intelligentes, tout commence par une ingénierie axée sur l'efficacité énergétique, dans tous les domaines imaginables. »

SPIE Belgium est fière de contribuer à la réalisation d'un immeuble de bureaux parfaitement équipé pour répondre aux exigences les plus élevées en termes de conception durable, de flexibilité et de qualité de vie au travail. « La collaboration avec le maître d'ouvrage s'est déroulée dans les meilleures conditions. Notre approche en matière de flexibilité de la planification et de préfabrication au moyen du BIM



a été particulièrement appréciée par nos partenaires. Nous avons placé les installations HVAC sur la base des spécifications du bureau d'études. L'espace technique est situé à la fois au sous-sol et sur le toit du bâtiment. S'il a été possible de respecter les délais serrés, c'est uniquement parce que nous avons réalisé toute l'ingénierie des installations techniques en 3D avec le bureau d'études Macobo-Stabo et que nous avons construit tout en préfabrication dans nos propres ateliers. C'est comme cela qu'il a été possible, par exemple, de réaliser les locaux techniques en toiture dans nos ateliers avant même la fin de la phase de construction. »

En tant que « Top Employer » en Belgique, SPIE Belgium déploie de nom-

breux efforts dans des domaines tels que l'intégration des nouveaux collaborateurs, les possibilités de croissance (continue), etc. Dans ce projet, les travaux ont été réalisés par une équipe de projet expérimentée, dirigée par des chefs de projet et de chantier expérimentés. Elle a été complétée par de jeunes talents à qui nous donnons ainsi la possibilité de se spécialiser davantage dans leur profession. La connaissance des installations géothermiques avec la technologie des pompes à chaleur est certainement un must dans cet immeuble de bureaux hautement technologique et durable. C'est aussi l'une des raisons grâce auxquelles nous pouvons nous distinguer dans ce domaine, car nous y disposons d'une immense expérience. »

10h
23 février
2024



Embuild

BOUW FORUM CONSTRUCTION



Palais 10 Heysel

Grand débat électoral:
Mieux construire ensemble

Avec le soutien de nos sponsors



De l'importance d'un bon contrat de travail

Les processus de recrutement exigent souvent beaucoup d'efforts et n'aboutissent pas toujours à un résultat positif. Aussi le soulagement est-il immense quand une entreprise finit par pouvoir recruter le candidat idéal pour un poste à pourvoir. Dès le moment où ce travailleur décide d'accepter l'offre de l'employeur, la rédaction du contrat de travail est souvent reportée parce qu'elle relève de la pure « formalité ». Mauvaise idée... Car la rédaction et la signature en temps utile d'un contrat de travail correct et complet est non seulement utile, mais souvent nécessaire. En accordant l'attention nécessaire au contenu de ce contrat de travail, de nombreux problèmes peuvent être évités à un stade ultérieur. Vu l'importance de la bonne rédaction d'un contrat de travail, nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre de points.

Document écrit et timing

Un contrat de travail ne doit pas toujours être passé par écrit pour être valable. Il est parfaitement possible, par exemple, de conclure verbalement un contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée. Toutefois, mieux vaut fournir un contrat de travail « sur papier » si, en tant qu'employeur, votre souhait consiste à formaliser certains accords et à les faire respecter ultérieurement.

Parfois également, la loi exige un contrat écrit : le contrat de travail à durée déterminée ou pour un travail clairement défini, le contrat de travail à temps partiel, le contrat de remplacement, le contrat d'occupation d'étudiants et le contrat de travail domestique, le contrat de télétravail ou le contrat d'intérim.

On ne saurait trop insister sur le fait qu'un contrat de travail écrit est la clé de succès d'une collaboration réussie. Et le moment de la conclusion de ce contrat de travail est important également. Dans les cas où un contrat de travail écrit est nécessaire, cet écrit doit être rédigé et signé par les deux parties avant que le travailleur ne débute ses prestations.



Flexibilité

Le contrat de travail peut également comporter une « clause de flexibilité » en vertu de laquelle les parties conviennent que, par exemple, la fonction et/ou le lieu de travail ne constituent pas des conditions essentielles du contrat de travail. En effet, l'employeur ne peut pas apporter unilatéralement de modification importante à un élément essentiel du contrat de travail. Une clause de flexibilité peut accorder à l'employeur un peu plus de flexibilité à cet égard (bien qu'une telle clause ne constitue pas un sauf-conduit absolu et revête principalement une valeur « morale »).

Langue

Bien que notre pays se caractérise par une grande diversité linguistique, la langue à utiliser dans les relations entre employeurs et travailleurs est prescrite par la loi. En fonction de la localisation du siège d'exploitation auquel est rattaché le travailleur, employeurs et travailleurs devront communiquer entre eux en néerlandais, en français ou en allemand. Si vous êtes un employeur qui entretient des relations internationales, ne partez pas du principe qu'un contrat de travail rédigé en anglais est forcément valable. Ni même que, votre entreprise ayant son siège social en Flandre, vous

pouvez conclure un contrat de travail en français pour un travailleur dont la langue maternelle est le français. Au contraire, il est essentiel que la rédaction d'un contrat de travail se fasse dans la langue prescrite.

Ces exigences linguistiques strictes s'appuient sur trois législations différentes : la loi sur l'emploi des langues en matière administrative, le décret linguistique flamand et le décret relatif à la protection de la langue française. Les prescriptions sont différentes dans chacun des cas. Les conséquences du non-respect de la langue correcte lors de la rédaction



d'un contrat de travail sont également différentes. Par exemple, la loi sur l'emploi des langues en matière administrative, qui s'applique principalement à Bruxelles, en région linguistique germanophone et dans les communes à facilités, autorise encore des rectifications rétroactives. Les décrets linguistiques relatifs aux langues néerlandaise et française, quant à eux, sont beaucoup plus stricts : un document qui n'est pas rédigé dans la langue correcte est nul et non avenue et réputé n'avoir jamais existé.

Au moment de la rédaction du contrat de travail, il faut donc toujours véri-

fier laquelle des trois législations susmentionnées est applicable ainsi que la langue qu'elle prescrit. Le contrat de travail doit être rédigé dans ladite langue (ainsi d'ailleurs que toutes les communications ultérieures avec le travailleur).

Signature valable

Un contrat de travail écrit suppose naturellement une signature. La question se pose de savoir si les contrats de travail peuvent également être signés électroniquement, étant donné qu'aujourd'hui tout peut être fait avec istme ou E-ID, n'est-ce pas ? En effet, les contrats de travail peuvent, en principe, être signés électroniquement à condition d'utiliser la carte d'identité électronique ou la signature électronique qualifiée. Cette signature électronique qualifiée est la forme la plus sûre de signature électronique, et un certificat qualifié lui est attaché.

La législation prévoit cependant que le contrat de travail signé électroniquement doit également être déposé auprès d'un prestataire de services qualifié. C'est là que le bât blesse : à l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul prestataire de services capable de le faire correctement et il n'a été agréé que récemment. Tant que l'employeur ne collabore pas avec le prestataire de services en question, l'embauche numérique n'est donc pas encore possible.

Informations obligatoires au début d'un contrat de travail

L'existence d'un contrat de travail nécessite la présence d'un travail, d'une rémunération et d'une autorité. Dans tous les cas, un contrat de travail doit donc contenir des informations sur le travail à effectuer (quoi ? où ? et quand ?) et sur la rémunération en contrepartie. Toutes les parties ont manifestement intérêt à ce que ces questions soient réglées dans la plus grande clarté.

Une loi du 7 octobre 2022 a imposé aux

employeurs une nouvelle obligation d'information élargie. Ainsi, l'employeur doit informer le travailleur préalablement et par écrit de l'identité exacte des parties à la relation de travail, du début et du lieu du travail, du/de la fonction/titre/grade/nature/catégorie du travail, et fournir des informations détaillées sur le salaire, etc. Ce dernier point surtout requiert une attention particulière : une question posée au SPF ETCS montre qu'il est d'avis que chaque élément salarial doit être repris séparément et contenir une référence à la source juridique applicable. Il n'est pas nécessaire d'expliquer chaque élément salarial en détail, mais référence doit être faite à une source de droit pour chacun d'entre eux (par exemple, la loi ou une CCT d'entreprise/sectorielle).

L'employeur peut choisir d'inclure ces informations détaillées dans le contrat de travail. Il peut aussi choisir de préparer un document d'information séparé. Dans tous les cas de figure, au moment de l'embauche d'un nouveau travailleur, il est crucial de ne pas perdre de vue cette nouvelle obligation d'information élargie !

En résumé

En tant qu'employeur, une fois que vous avez pourvu un poste vacant, prenez tout le temps nécessaire pour formaliser correctement l'embauche du travailleur. Un document écrit et signé par les deux parties dans les délais impartis, dans la langue pertinente et avec un contenu adéquat n'est en aucun cas un luxe inutile. Il permet de faire respecter les accords conclus et d'éviter les problèmes postérieurs à l'emploi. En tant qu'employeur, soyez conscient des différents profils présents au sein de l'entreprise et adaptez le contenu du contrat de travail en conséquence. Ne considérez pas la signature d'un contrat de travail correct comme un tracas inutile.

Auteur: Mieke Deconinck, Avocate-Senior Associate chez Claeys & Engels

InterSolution: une source d'inspiration et d'innovation pour le secteur des panneaux solaires

Les 17 et 18 janvier 2024, le Flanders Expo de Gand a accueilli la douzième édition d'InterSolution, le salon professionnel de l'énergie solaire dans le Benelux. Cette année encore, Techlink était au rendez-vous ! Les visiteurs ont pu découvrir les dernières évolutions et innovations en matière d'énergie solaire, tandis que nous étions heureux de les informer sur la transition énergétique et ce qui en découle pour notre Écosystème d'installations multifonctionnelles. Faites connaissance avec l'avenir de l'énergie verte !

L'énergie solaire est et reste l'avenir

Avec la crise énergétique et climatique, tous les regards du monde se tournent vers l'industrie solaire. Les défis de la transition énergétique sont immenses. Le marché de l'énergie solaire se développe très rapidement et de nouveaux acteurs ne cessent d'y faire leur entrée.

Les principaux fournisseurs des quatre coins d'Europe ont présenté leurs dernières innovations en matière d'énergie solaire : panneaux solaires, cellules solaires, onduleurs, batteries, solutions de charge, sys-

tèmes de montage, techniques de contrôle et de suivi, câblage, pompes à chaleur, chauffe-eaux solaires, collecteurs solaires, etc. Les logiciels faisaient également partie intégrante de l'offre de l'exposition.

Master classes

Outre la présentation des tout derniers produits, services et technologies sur le marché et la création d'un environnement de networking pour les visiteurs et les exposants, InterSolution a une fois de plus proposé un vaste programme de master classes, de conférences et de présentations de la part des exposants.

Techlink a rassemblé ses forces et était une fois encore présente à InterSolution aux côtés des fédérations sectorielles ODE et Edora.



Johan Goossens, Country Manager chez PV CYCLE Belgium, a fait une présentation intéressante. Sa master class a porté sur l'approvisionnement en énergie durable : collecte et recyclage des panneaux photovoltaïques.

Optimisez votre rendement !

Testez rapidement et facilement les installations PV et EV avec nos instruments de mesure avancés.



- ✓ Caméras thermographiques
- ✓ Testeurs d'installation
- ✓ Instruments de test pour bornes de recharge
- ✓ Instruments de mesure photovoltaïques

Les collaborateurs de Techlink montent tous les jours au créneau pour vous servir. Ils représentent notre secteur dans de nombreuses réunions, analysent ce que l'avenir réserve au secteur de l'installation et font bien d'autres choses encore. Voilà pour le côté public. En coulisses, se cache un être humain avec ses préoccupations et ses aspirations.

ESTELLE FORET

- **Date de naissance** : 01/01/1977
- **Signe astrologique** : Capricorne
- **Fonction** : Web Project Manager
- **En service depuis** Avril 2022
- **Plat favori** : Escalope à la parmigiana
- **Livre favorite** : « King Kong Theorie » de Virginie Despentes
- **Film favori** : Into the Wild

ESTELLE FORET, WEB PROJECT MANAGER

« Avoir un style créatif propre est un must, c'est ma carte de visite ! »

Après ses études à La Cambre, terminées en 2001, Estelle a travaillé pendant environ 16 ans comme graphiste dans une équipe MarCom pour une entreprise américaine, ce qui lui a permis d'apprendre et d'évoluer dans le domaine du marketing et de la communication. Possédant un excellent sens de l'esthétique, elle a été remarquée par Carole Metzmaker, Marketing & Communication Manager chez Techlink, qui cherchait une graphiste professionnelle et créative pour renforcer l'équipe MarCom.

« Je travaille donc actuellement à temps partiel comme cheffe de projet Web chez Techlink et je suis freelance le reste du temps, pour mon propre studio de communication visuelle (www.e-studio.be) dans le Brabant wallon. Le fonctionnement d'une fédération professionnelle était totalement nouveau pour moi et j'ai également découvert dans cette équipe MarCom ce qu'implique l'organisation d'événements. C'est beaucoup d'adrénaline et on se rend vraiment compte de ce que signifie l'expression "TRAVAIL D'ÉQUIPE". »

Créativité

Estelle est ce qu'on pourrait appeler un « couteau suisse de la créativité » ; elle fourmille d'idées et aime aider les entreprises/organisations à définir et à développer leur identité visuelle pour tous les types d'outils de communication, y compris internet, les imprimés, les logos, etc.

« Je suis responsable de la mise en page et de l'insertion des contenus sur notre nouveau site web Techlink. Nous avons déjà parcouru un long chemin et j'ai hâte de voir ce qu'il en sera en bout de course. Je crée/gère également tous les sites satellites destinés à nos événements. Et enfin je

crée le contenu visuel de nos communications et la mise en page de nos publications (à l'exception des magazines) : logos, roll-ups, flyers, brochures, etc. »

C'est quand une personne est créative que son esprit est le plus vif. La créativité génère une énergie positive.

Brabant wallon

Estelle a deux adolescents – sa fille Lena (17 ans) et son fils Ruben (13 ans) – et ils vivent ensemble dans un petit village de la campagne du Brabant wallon. Je me sens bien ici car nous pouvons échapper à la ville. J'ai besoin de verdure, de silence et d'espace (ouvert), cela me donne de l'air. »

Photographie

« Travail, activités scolaires des enfants, amis, sport... : j'ai un agenda plus que rempli chaque semaine. Pour échapper à l'agitation quotidienne, je prends le temps de faire de la randonnée, du vélo ou du tourisme. Je suis passionnée de photographie et j'aime prendre des photos de paysages et faire des portraits, que je réalise généralement dans le Brabant wallon, ma région de prédilection. On y trouve beaucoup de vallées, de forêts, de prairies. J'aime aussi faire des excursions (lointaines), notamment au Cap Ferret (voir photo) où l'on peut profiter de paysages variés et paisibles. D'un côté le bassin, de l'autre l'océan, et entre les deux la forêt, et bien sûr de nombreux villages et ports ostréicoles. Très pittoresque et authentique !

J'essaie surtout de capturer des moments uniques et saisissants, que ce soit la beauté d'un paysage ou la lumière d'un instant. Pour moi, la photographie est un moyen de partager ce que je ressens avec les autres. »

Découvrez le nouvel Exiway Trend de Schneider Electric

Un éclairage de secours qui s'adapte à tous les projets ? C'est possible avec le nouvel Exiway Trend. Non seulement la solution idéale dans les bâtiments tertiaires, mais aussi utile dans la maison ! Par exemple dans la cave, le garage ou au-dessus du coffret électrique. Ainsi, vous avez toujours de la lumière en cas de panne de courant et vous pouvez rapidement trouver le bon interrupteur ou disjoncteur. Exiway Trend est discrète et joliment conçue et offre également des avantages pratiques tels que :

1. Moins de références, plus de possibilités : chaque référence offre un choix de 5 options de réglage. Si l'autonomie standard est de 1 heure, elle peut être prolongée à 1h30, 2 ou 3 heures. Les références comprennent des courants de secours allant de 50 à 500 lm en fonction de

l'autonomie choisie. En outre, chaque référence dispose de la fonction permanent/non permanent. 2. Montage simple et rapide : l'éclairage de secours est livré non monté et peut être installé en quelques étapes grâce à un système de clics. 3. Conçu dans le respect de l'environnement grâce à des LED à haute efficacité, des piles au lithium à longue durée de vie, des matériaux recyclés et un emballage en carton recyclé.

www.se.com/be/fr

SHK Essen étend son offre à l'électrotechnique

Lors de la prochaine édition du salon professionnel SHK Essen, qui se déroulera du 19 au 22 mars 2024, l'offre des exposants sera élargie au secteur énergétique de l'électrotechnique. Il s'agit d'une étape logique, étant donné l'importance croissante des systèmes électriques dans le secteur CVC. Lors des éditions précédentes, certaines initiatives relatives à l'électrification ont déjà suscité pas mal d'intérêt. Outre des pompes à chaleur, le salon permettra ainsi de découvrir également des batteries, des systèmes de gestion de l'énergie, des bornes de recharge, etc. L'événement est en



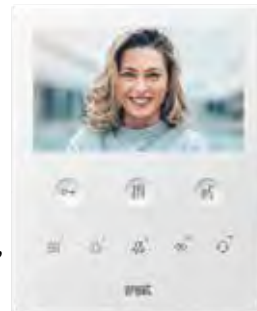
conséquence rebaptisé SHK+E, afin de bien marquer cette nouvelle orientation et la dimension intersectorielle. Les solutions en matière de chauffage, d'électricité et de mobilité sont en effet de plus en plus interconnectées. Grâce à cette diversification, les organisateurs veulent anticiper les évolutions de la profession, tout en proposant aux visiteurs une offre tournée vers l'avenir.

www.shke-essen.de

Kits vidéo préprogrammés d'Urmet

Tous les professionnels qui s'intéressent à l'automatisation des bâtiments et à la communication de porte aiment Urmet. Depuis 15 ans, Vander Elst est un importateur fier et exclusif de cet acteur italien de premier plan sur le marché belge de l'installation. En 2024, Urmet procède à un rebranding élargi et passe à la vitesse supérieure. La gamme de produits Urmet est tellement riche que nous considérons qu'il est de notre devoir d'informer les professionnels sur les innovations et les solutions-produits qui font la différence pour eux. Pas seulement les nouveautés, mais les produits qui se distinguent en termes de fonctionnalité, de facilité d'installation et de temps d'installation. Sélectionnés pour vous et fortement recommandés : les populaires kits vidéo préprogrammés pour 2 à 12 appartements, les Kits Alpha, désormais également disponibles avec un poste extérieur en gris (précédemment disponible uniquement en noir ou en blanc). Vous voulez en savoir plus sur Urmet ? Contactez notre équipe Urmet interne au numéro de téléphone direct : +32 (0)2 527 22 24 ou à l'adresse urmet@vanderelst.be.

www.vanderelst.be/fr



Rexel Belgium certifié Top Employer pour la troisième fois consécutive

Le jeudi 18 janvier 2024, Rexel Belgium a été élu Top Employer 2024 pour la troisième fois d'affilée. La certification Top Employer démontre l'engagement des organisations en faveur d'un monde du travail meilleur, avec d'excellentes politiques et pratiques RH. Le programme du Top Employers Institute certifie les organisations sur base de leur participation à la HR Best Practices Survey et à ses résultats. L'enquête couvre six domaines des ressources humaines, soit 20 sujets tels que People Strategy, Work Environment, Talent Acquisition, Learning, Well-being, Diversity & Inclusion, et bien plus encore.

www.rexel.be/fr

INSTALL A SUSTAINABLE TOMORROW!

SAVE THE DATE!

18/10/2024 ⚡ BRUSSELS GATE



INSTALL
DAY



SIEMENS



Nouvel interrupteur différentiel 5SV3+6mA, une alternative rentable pour les stations de recharge électrique

Alors que de plus en plus de ménages et d'entreprises se dotent de deux ou plusieurs **stations de recharge électrique**, installées en général parallèlement les unes aux autres, la sécurité des utilisateurs en cas de perte de courant involontaire est de plus en plus à l'ordre du jour. Pour assurer une protection lors d'une perte de courant continu de 6mA, un interrupteur différentiel classique par un **type B à 2 bobines** peut s'avérer **trop onéreux**.

Essayez cette alternative de qualité et meilleur marché : le tout dernier interrupteur différentiel de protection 5SV3 +6mA, un **disjoncteur de perte de courant classique** facile à installer avec **une détection DC intégrée de 6 mA**.

Vous évitez ainsi un dispositif de protection de tête type B coûteux, tout en étant en mesure de connecter plusieurs bornes de charge : une solution bien plus intéressante pour l'utilisateur final.

Vous pouvez acheter ce nouveau interrupteur 5SV3+6mA auprès de votre **grossiste en matériel électrique**.

www.siemens.be/infrastructure

